

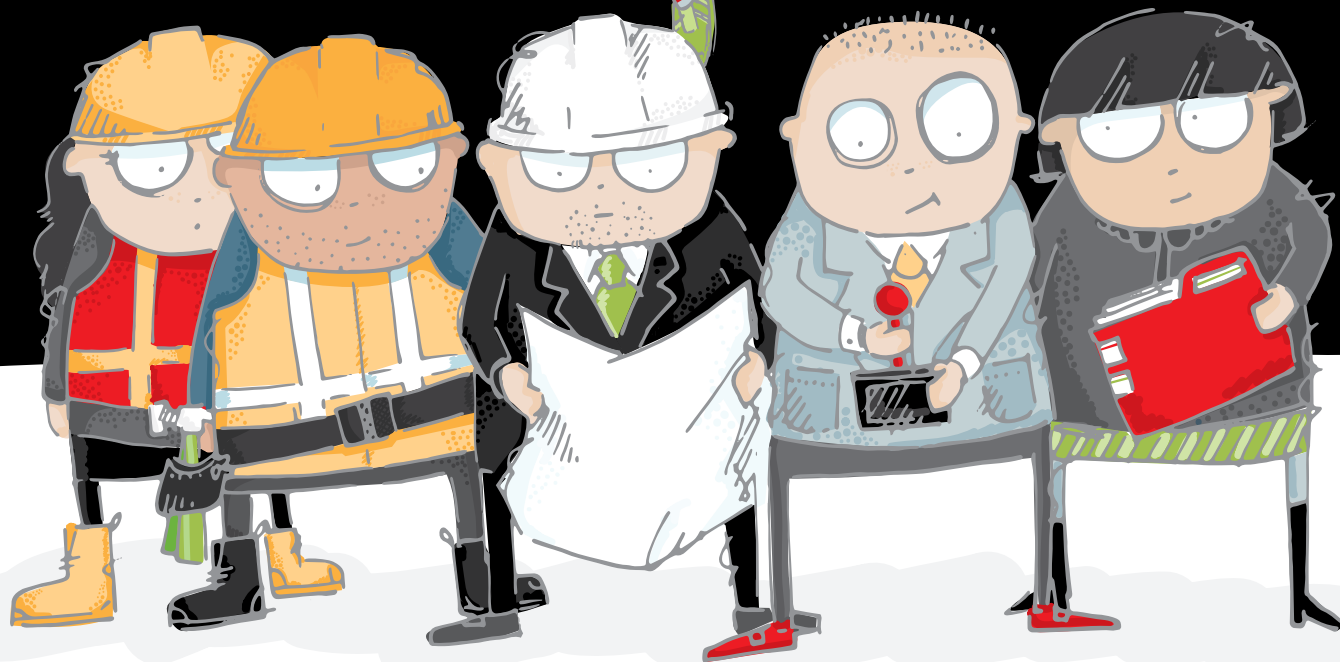
Printemps 2014 VOLUME 25 NUMÉRO 1

ESQUISSES

PPP

**CINQ ANS
PLUS TARD**

TOUT ÇA POUR ÇA



L'OFFRE DISTINCTION POUR LES ARCHITECTES



UN TAUX RÉDUIT POUR MIHN



Vo Quang

PROPRIÉTAIRE

AVERTI

**GRÂCE À L'OFFRE DISTINCTION,
PROFITEZ D'AVANTAGES POUR
FINANCER VOTRE PROPRIÉTÉ:**

- Réduction jusqu'à 1,75% sur la portion à taux fixe pour les prêts hypothécaires combinés
- Taux préférentiel ou meilleure offre pour les prêts hypothécaires à taux variable réduit
- Jusqu'à 850\$ de remise sur les frais de notaire
- Et bien plus!

desjardins.com/oaq



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC



Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

NOUVELLE ADRESSE

420, rue McGill, bureau 200
Montréal QC H2Y 2G1
Tél. : 514-937-6168
800-599-6168
esquisses@oaq.com
www.oaq.com

RÉDACTEUR EN CHEF **Pierre Frisko**
RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE **Martine Roux**
JOURNALISTE **Hélène Lefranc**
RÉVISEURE **Christine Dufresne**
CONCEPTRICE GRAPHIQUE **Amélie Beaulieu** (Kokonut design)
ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO **Gabrielle Ancil**,
Marie-Pierre Bédard, **Leslie Doumerc**,
Corinne Fréchette-Lessard, **Laurence Hallé**, **Sophie Lanctôt**,
Rémi Leroux, **Amandine Rambert**

Esquisses est publié quatre fois l'an par
l'Ordre des architectes du Québec.
Ce numéro est tiré à 5400 exemplaires.
Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

SERVICES DE L'ORDRE

DIRECTION ET PRÉSIDENTIE

Présidente **Nathalie Dion**
présidence@oaq.com
Directeur général et secrétaire **Jean-Pierre Dumont**
jpdumont@oaq.com | poste 211
Adjointe **Aude Madinier**
amadinier@oaq.com | poste 221

ADMINISTRATION

Directrice **Nathalie Thibert**
nthibert@oaq.com | poste 220
Coordonnatrice des finances **Mah Sissoko**
msissoko@oaq.com | poste 209
Contrôleur contractuel **Patrick St-Amour**
pst-amour@oaq.com | poste 230
Adjointe administrative générale **Laurianne Juvigny**
ljuvigny@oaq.com | poste 222

BUREAU DU SYNDIC

Syndic **Pierre Collette**
pcollette@oaq.com | poste 231
Syndic adjoint **René Crête**
rcrete@oaq.com | poste 249
Enquêteur **Claude Bonnier**
cbonnier@oaq.com | poste 232

COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

Directeur **Pierre Frisko**
pfrisko@oaq.com | poste 223
Chargée de projets **Véronique Bourbeau**
vbourbeau@oaq.com | poste 239
Agente de recherche et de liaison **Hélène Lefranc**
hlefranc@oaq.com | poste 233
Agente de recherche et de liaison **Martine Roux**
mroux@oaq.com | poste 229
Coordonnatrice des TI **Gabrielle Ancil**
ganctil@oaq.com | poste 224

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Directrice **Emilie Martineau**
emartineau@oaq.com | poste 251
Coordonnatrice de l'admission **Alexia Coupez**
acoupez@oaq.com | poste 212
Coordonnatrice de l'aide à la pratique **Dominique Marchessault**
dmarchesseault@oaq.com | poste 235
Coordonnatrice de la formation continue **Virginie Belhumeur**
vbelhumeur@oaq.com | poste 208

PUBLICITÉ

CPS Média inc. **Serena Hillaert**
shillaert@cpsmedia.ca | 450 227-8414 | poste 311

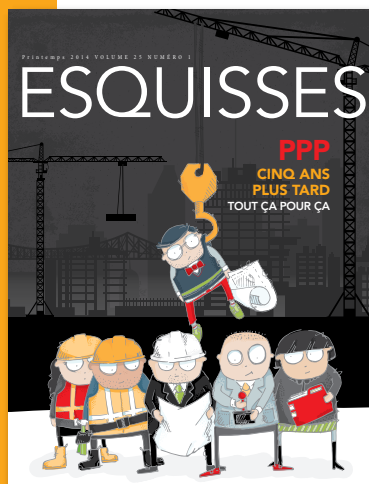


Illustration : MissPixels

En couverture

« Faut-il avoir peur de PPP? » C'était la question que nous posons aux lecteurs d'*Esquisses* voilà exactement cinq ans. Depuis, quelques projets se sont matérialisés: CUSM, Maison symphonique, haltes routières, CHLSD. Même si le Québec compte relativement peu de projets réalisés en PPP – en Alberta, par exemple, on construit actuellement des dizaines d'écoles selon ce modèle –, l'étude de ce jeune legs met deux phénomènes en lumière: une architecture publique de qualité discutable et un impact important sur la pratique des architectes et leur indépendance. Par ailleurs, la formule a fait des petits, à en juger par les multiples clones qui germent maintenant dans la commande publique. Regard renouvelé sur un mode de réalisation complexe.

ACTUALITÉS

- 4 Sur la place publique
- 5 En éditorial: Éviter la boîte carrée
- 6 La politique nationale de l'architecture en tournée
- 7 Chronique: Les affranchis
- 8 Avis de consultation: Règlement sur la formation continue
- 10 Le poids des nombres
- 11 Trésors enfouis
- 12 Un nouvel espace membre
- 15 Architecture industrielle: Image de marque
- 21 Énergie solaire: L'industrie du lux

DOSSIER

- 26 PPP: CINQ ANS PLUS TARD
- 28 La nouvelle distribution des PPP: Guerre d'influence
- 33 L'épreuve de la réalité: Liens brisés
- 36 PPP et qualité architecturale: La réduction des goûts
- 40 L'épreuve des faits en six mots clés
- 41 Société québécoise des infrastructures: Mandat parent
- 46 De ville en aiguille: L'esprit des lieux
- 51 Mention en accessibilité universelle: L'excellence pour tous
- 55 La capsule du Fonds: Changer son statut d'entreprise
- 58 Formation continue: Programmation d'automne
- 59 Multimédia
- 62 Tableau

Le magazine *Esquisses* vise à informer les membres sur les conditions de pratique de la profession d'architecte au Québec et sur les services de l'Ordre. Il vise également à contribuer à l'avancement de la profession et à une protection accrue du public. Les opinions qui y sont exprimées ne sont pas nécessairement celles de l'Ordre. Les produits, méthodes et services annoncés sous forme publicitaire dans *Esquisses* ne sont en aucune façon approuvés, recommandés, ni garantis par l'Ordre.

CONGRÈS DES
ARCHITECTES
2014
19 ET 20 JUIN
VOIR PAGE 57

SUR LA PLACE PUBLIQUE

FUTUR PONT CHAMPLAIN

Publiquement ou en coulisses, l'Ordre continue de s'investir dans le dossier du futur pont sur le Saint-Laurent.

L'abandon définitif, par le gouvernement fédéral, de l'idée d'un concours international d'architecture et d'ingénierie pour la conception de l'ouvrage a grandement déçu l'Ordre.

Cette option, que nous avons proposée et ardemment défendue, faisait pourtant consensus parmi les acteurs locaux. En outre, sa faisabilité avait été validée par un groupe de travail conjoint mis en place par la Ville de Montréal et Transports Canada. L'automne dernier, lorsqu'Ottawa a annoncé un échéancier réduit – le nouveau pont devra être prêt en 2018 plutôt qu'en 2021 –, l'Ordre a même proposé d'inclure la réduction des délais comme un des critères du concours.

Cela n'a pas suffi à convaincre Transports Canada, qui a choisi une autre méthode pour encadrer la conception dans ce partenariat public-privé: il retient plutôt les services de l'architecte danois Poul Ove Jensen, qui sera secondé par la firme Provencher Roy et associés architectes, pour définir des directives architecturales et un concept de référence. Les consortiums qui soumissionneront pour la réalisation, le financement et l'exploitation du pont devront en tenir compte dans leur projet.

Bien que l'Ordre apprécie le recours à des professionnels de haut niveau, en l'absence d'information sur l'application des directives, il n'est pas convaincu que ce processus permettra d'aboutir à un pont emblématique. Il réfléchit actuellement à la meilleure façon de continuer à militer en faveur d'un ouvrage au design de qualité.

COLLOQUE SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE

«L'architecte à l'heure de la participation citoyenne», le colloque organisé le 16 novembre dernier par l'OAQ, a connu un grand succès. Près de 150 personnes ont participé aux différents événements de la journée. L'auditoire était composé à parts égales de citoyens et de professionnels, qui ont d'ailleurs apprécié cette rare occasion de se rencontrer.

Le dîner-conférence mettant en vedette l'architecte français Jacques Ferrier, de même que les ateliers sur les différentes façons d'inclure les besoins du citoyen ou de

l'utilisateur dans des projets d'architecture ont été particulièrement populaires.

Tous n'ont eu que de bons mots quant à la diversité des propos et la qualité du débat. Vous pouvez d'ailleurs en juger par vous-même, car les comptes rendus des présentations et des ateliers sont accessibles au oag.com.



DRAME DE L'ISLE-VERTE

Le drame de L'Isle-Verte, où l'incendie de la Résidence du Havre a fait, selon le bilan officiel, 28 morts et quatre disparus en janvier, a soulevé une vague d'émotions et de nombreuses questions quant à la sécurité des bâtiments hébergeant des personnes âgées ou à mobilité réduite.

L'Ordre a été questionné par les médias sur différents enjeux liés à ce drame, dont les normes relatives à la présence de gicleurs dans les centres d'hébergement ou l'implication des architectes dans les agrandissements successifs du bâtiment en question. Précisons qu'en 2007, l'Ordre a radié l'un des concepteurs pour une période de six mois pour sceaude complaisance. À la lumière des événements de janvier, il y a lieu de s'interroger quant au suivi effectué sur les bâtiments conçus sous sceaude complaisance.



Quant aux normes concernant la présence de gicleurs dans les centres d'hébergement, un enjeu sur lequel l'Ordre a aussi été appelé à donner des clarifications, le gouvernement québécois a déjà annoncé que les normes évolueraient. Nul doute que d'éventuelles modifications toucheront de près la pratique. Reste à voir quelles formes elles prendront et à quel rythme on les imposera. L'Ordre est déterminé à collaborer à la réflexion ainsi qu'à assurer une veille sur ces enjeux afin d'en informer ses membres. Un dossier à suivre.

Photo : Tom Riley



ÉVITER LA BOÎTE CARRÉE

Nathalie Dion, présidente

Ce n'est pas moi qui le dis, mais Andrée De Serres, spécialiste des partenariats public-privé (PPP) à l'UQAM: « Avec ce mode de réalisation, si on ne prend pas de dispositions spéciales, on pousse le privé à optimiser le profit et à choisir l'opérationnel facile. Ainsi, en Angleterre, on a vu toute une génération d'écoles qui étaient de simples boîtes carrées laissant peu de place à l'esthétique. » Notons que la chercheuse est par ailleurs plutôt partisane du PPP, à condition qu'il soit bien mis en œuvre.

L'Ordre s'est impliqué depuis le début dans le dossier du nouveau pont Champlain pour éviter une conception qui se limiterait à un tablier fonctionnel. Il a aussi réclamé un concours international d'architecture et d'ingénierie préalable au PPP, demande relayée par de nombreux acteurs. Il n'a pas obtenu gain de cause.

Transports Canada a plutôt décidé d'expérimenter une curieuse forme d'encadrement de la qualité: un design de référence concocté par des architectes fera partie de l'appel de propositions. Reste à voir comment les consortiums qui soumissionneront intégreront ces directives architecturales et comment le respect de celles-ci sera pris en compte dans la sélection de l'équipe gagnante. Certes, la présence d'architectes est une avancée. Nos actions n'auront pas été vaines, même si le résultat n'est pas garanti. Nous réfléchissons d'ailleurs à la meilleure façon de poursuivre notre démarche en vue de favoriser la qualité du futur pont sur le Saint-Laurent.

Le gouvernement fédéral n'est pas le seul à adopter les PPP: Québec a conclu une dizaine de contrats de ce type. La société commence donc à avoir une idée du fonctionnement et des résultats de ce mode dit « alternatif ». Notre dossier fait le point sur la question.

Tout « alternatif » qu'il soit, le PPP maintient toutefois un critère de sélection qui a des effets pernicieux: celui du « plus bas soumissionnaire ». Sans totalement écarter la qualité du processus, le PPP ne lui accorde qu'une place marginale. Quand une équipe est rejetée parce que les coûts de son projet sont un peu plus élevés, alors que son concept est éminemment supérieur à ceux proposés par les autres concurrents, on ne peut que se désoler.

Abolir les PPP sans rectifier le tir en ce qui concerne l'entretien des bâtiments ne serait guère plus raisonnable.

Le faible poids du facteur qualitatif dans les choix des concepteurs, constructeurs et gestionnaires d'équipements publics est d'autant plus inquiétant que de nombreux éléments mettent d'emblée la qualité à risque dans les PPP: absence de dialogue entre le concepteur et le donneur d'ouvrage, latitude laissée aux soumissionnaires dans les décisions relatives au concept, obsession pour les solutions à bas coût, rapidité d'exécution, etc.

Bien sûr, le donneur d'ouvrage impose des exigences. Il faut respecter certaines règles de base, des rencontres ont lieu entre les architectes et le client, tandis que le concept doit décrocher une note de passage. En somme, le PPP a aussi ses bons côtés! Toutefois, sur le plan de l'architecture – et nous savons qu'il n'est pas seulement question d'esthétique ici, mais aussi de fonctionnalité et de durabilité –, les résultats sont souvent... bof. Est-ce cela que nous souhaitons?

Les donneurs d'ouvrage eux-mêmes ont manqué de créativité en reproduisant un modèle de PPP décrié ailleurs (le *Private Finance Initiative* britannique) sans chercher à en contrer les défauts. Qui, au Québec, aura le courage d'un PPP dont le processus exclura la conception et dans lequel le rapport entre le concepteur et le client sera maintenu, ce qui est le fondement d'une bonne conception?

Bien sûr, les enjeux de qualité dépassent largement le débat sur le plus bas soumissionnaire ou les PPP. Supprimer ces derniers et généraliser les projets clés en main, dans lesquels la conception souffre des mêmes biais, ne nous avancera pas. Les résultats seront tout aussi banals sur le plan de l'architecture. De même, les abolir sans rectifier le tir en ce qui concerne l'entretien des bâtiments – un problème réel – ne serait guère plus raisonnable.

La bonne nouvelle, c'est que le gouvernement québécois semble vouloir améliorer ses pratiques en matière de commande publique. C'est ce que montre l'adoption du projet de loi 38, qui revoit les modes de gestion et de planification des infrastructures publiques. Il s'agit de mieux gérer l'existant afin d'éviter d'annoncer des projets qui ne seraient pas prévus au budget ou dont les enveloppes budgétaires seraient insuffisantes. Québec semble aussi considérer davantage le long terme, autant pour le choix du mode de réalisation que pour la prise en compte, dès l'idéation, des coûts de fonctionnement et d'entretien de l'infrastructure à construire.

L'Ordre se réjouit de cette approche et souhaite collaborer à sa mise en œuvre. La volonté affichée par le gouvernement prendrait tout son sens, cependant, si elle s'accompagnait d'une Politique nationale de l'architecture. Comptez sur moi, nous en reparlerons!



LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE EN TOURNÉE

Présentant l'imminente campagne électorale, le conseil d'administration de l'Ordre a récemment adopté un plan d'action pour promouvoir le dossier de la politique nationale de l'architecture. Parce qu'une telle politique ne pourra voir le jour que si la profession en appuie fortement le principe, la présidente, Nathalie Dion, parcourra le Québec afin de prendre le pouls des membres. Elle sera accompagnée d'administrateurs et de membres du personnel de l'Ordre.

Pour l'Ordre, il est clair qu'une politique nationale de l'architecture permettrait au Québec de marquer un virage en matière de qualité du cadre bâti. Il souhaite donc rencontrer les architectes et les élus locaux afin d'élaborer avec eux une vision forte d'un Québec architecturalement riche. Nous vous ferons bientôt parvenir le document de présentation qui servira de base de discussion pendant la tournée et qui donnera l'occasion à tous les membres de prendre une part active à cette importante démarche. Nous espérons que vous serez nombreux à y participer.

La tournée s'arrêtera dans différentes villes du Québec tout au long du printemps. Surveillez les dates des prochains rendez-vous, dont nous vous informerons dans le bulletin *Élévation*.

D'ici là, nous vous invitons à relire « Les moyens de nos ambitions », le dossier qu'*Esquisses* consacrait l'an dernier à la politique nationale de l'architecture et que vous pouvez trouver en ligne sur oaq.com. Nous y analysons notamment des politiques particulièrement inspirantes, dont celles adoptées par l'Écosse, la Norvège et les Pays-Bas.

À bientôt!

Prix d'excellence cecobois 2014

EXCELLENCE BOIS



Dépôt des candidatures:
1^{er} avril au 31 juillet 2014

cecobois.com/prixdexcellence

Le Gala aura lieu le mercredi
24 septembre 2014

INNOVATION
DESIGN
ARCHITECTURE
ingénierie

Professionnels du bâtiment, entrepreneurs généraux, donneurs d'ouvrages publics et privés et designers sont invités à présenter leurs meilleures réalisations sur le plan de l'**architecture**, de l'**ingénierie**, de l'**innovation** et du **design**.

Avec le soutien financier de

LES AFFRANCHIS

Pierre Frisko
pfrisko@gmail.com

La recette est à peu près toujours la même. Ça peut juste, parfois, prendre un peu plus de temps.

Comme, dans ce cas-ci, 28 ans.

Je ne connais rien du monsieur et, bien franchement, je ne crois pas avoir envie de le connaître, mais je dois me rendre à l'évidence: il est bougrement patient.

On n'aurait pas cru ça quand il a acquis l'immeuble, en 1986. Il était tellement pressé de faire fructifier son investissement qu'il a commencé à déconstruire la maison Redpath avant même d'avoir obtenu un permis de démolition.

La Ville de Montréal a stoppé la destruction. Cinq mois plus tard, un peu confuse, elle a changé son fusil d'épaule et, peut-être pour récompenser le promoteur pour son bel esprit d'initiative, lui a délivré un permis de démolition. Avant de changer d'idée. Et de rechanger. Et de rerechanger.

À moitié éventré et totalement inoccupé, le bâtiment va continuer à se dégrader pendant 28 ans alors que son proprio ne souhaite qu'une chose: le faire disparaître.

Mais, juste au moment où il s'apprêtait à lui donner le coup de grâce, le ministre de la Culture a sorti un lapin de son chapeau et réclaté une ultime étude pour savoir si le bâtiment méritait d'être sauvé.



Les résultats de l'étude viennent d'être publiés. Le titre du *Devoir* ne laisse place à aucune ambiguïté: «Après analyse, Maka Kotto sonne le glas de la maison Redpath.»

Patient, le proprio. Et visionnaire. À quoi sert une maison patrimoniale quand tu peux multiplier les revenus par cinq, par dix ou par vingt?

Il pourra construire un vrai projet à valeur ajoutée. Aux dernières nouvelles, il souhaiterait y construire des résidences étudiantes.

Lors de sa plus récente tentative de démolition, en 2011, il rêvait d'une tour de 17 étages. En ajoutant, sans rire, que le projet insufflerait de la vie sur un site abandonné et que, de toute façon, il fallait bien se rendre à l'évidence. «Il n'y a plus de maison, il y a juste une portion détruite de la façade. Il n'y a rien à sauver, même pas les briques. Les experts nous ont dit que si on les enlevait une à une et qu'on les numérotait, 60 % des briques s'effriteraient.» Il a raconté ça au *Devoir*.

Dans le rapport qui devrait mettre un terme à la saga et anéantir les derniers espoirs de ceux qui se sont battus pour la préserver (la maison, pas la saga), le conseil écrit que la «maison Redpath, qui constitue la partie subsistante d'un ensemble de maisons jumelées, possède un très faible état d'intégrité, car elle a été partiellement démolie en 1986».

Un faible état d'intégrité.

Euh, c'était pas un peu son objectif, au proprio, quand il l'a éventrée avant de la laisser à l'abandon?

Plus accommodant que ça, t'acquittes le braconnier sous prétexte que le carcajou est mort!



Quelques jours après l'incendie de la Résidence du Havre, où 32 personnes ont perdu la vie, nous avons appris qu'une annexe au bâtiment avait été réalisée sous sceau de complaisance. Ce qui n'a probablement rien à voir avec les causes de l'incendie.

Mais ça n'empêche pas de susciter quelques questions.

L'architecte fautif a été radié du tableau de l'Ordre pour une période de six mois, en 2007.

La boîte de technologues qui a réalisé les plans ne semble pas avoir été embêtée le moins du monde. Pas assez, en tout cas, pour lui enlever le goût du sceau de complaisance: en fouillant pas très creux, je suis tombé sur au moins un autre cas l'impliquant et pour lequel un autre architecte a été sanctionné.



Maison Redpath
Photo: Frédéric Ansermoz

Photo: Jarold Dumouchel

Le propriétaire de l'immeuble, qui agissait aussi, à l'époque de l'agrandissement, comme maître de l'ouvrage, n'a reçu ni sanction ni amende. Et tant pis s'il a contourné la Loi sur les architectes en s'offrant les services d'un prête-nom.

On n'irait quand même pas jusqu'à punir un propriétaire pour ce genre de brouilles.

En plus, il paraît que c'est un bon propriétaire.



Je recommence.

La Loi sur les architectes oblige à recourir aux services d'un architecte pour assurer la protection du public.

Un propriétaire et une boîte de technologues contournent la Loi et construisent un immeuble, donc, potentiellement dangereux.

Seul l'architecte est puni.

Et la bâtisse reste debout.

Eh ben!

Les propos contenus dans cette chronique ne représentent pas la position de l'OAQ. Ils n'engagent que son auteur.

L'ARÉNA ERIC-SHARP SERA RÉNOVÉ

Bonne nouvelle : au bout d'un an de tergiversations, le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert a décrété fin janvier que l'aréna Eric-Sharp sera rénové et conservera sa magnifique toiture à double courbure. Rappelons que le projet de l'ancienne administration prévoyait plutôt une démolition suivie d'une reconstruction.

Le projet prévoit la rénovation de l'enceinte de jeu ainsi que la reconstruction des vestiaires, de la salle mécanique et des autres services utilitaires, qui seront revus afin de maximiser l'espace et la fonctionnalité.

Son coût est évalué à 8,5 millions de dollars. Notons que Québec financera environ la moitié de cette somme même si, au départ, son investissement était conditionnel à une nouvelle construction. En outre, le projet permettra de préserver le plafond formé de poutres de cèdre de Colombie-Britannique.

Le maire Alain Dépatie et le conseil municipal ont ainsi suivi les recommandations de la Table consultative – Aréna 2015, un groupe formé de citoyens et d'utilisateurs de l'aréna qui préconisait l'option de la rénovation.

Depuis, la Ville a lancé un appel d'offres pour des services professionnels d'architecture et d'ingénierie qui prenait fin début mars. Une fois que les plans et devis seront complétés, la municipalité tiendra une séance d'information pour présenter les maquettes aux citoyens.

Au nom de la protection du patrimoine et des principes de développement durable, l'Ordre a fait plusieurs représentations dans ce dossier en réclamant une rénovation plutôt qu'une reconstruction.

AVIS DE COTISATION ET REÇUS D'IMPÔT PLACE AU NOUVEL ESPACE MEMBRE !

C'est une première ! L'avis de cotisation pour l'exercice 2014-2015 et les reçus d'impôt pour la cotisation 2013-2014 sont désormais déposés dans votre dossier, dans l'espace membre au oaq.com. Les rares architectes qui n'ont pas d'adresse de courriel recevront ces documents par la poste.

LE PAIEMENT DE LA COTISATION SE FERA EN TROIS ÉTAPES :

- 1 Confirmation de votre statut
- 2 Confirmation de vos coordonnées
- 3 Paiement de la cotisation

La cotisation pourra être payée en ligne par carte de crédit, par virement bancaire ou par chèque. Les étapes à suivre sont clairement indiquées dans le formulaire.

La cotisation ordinaire 2014-2015 a été fixée à 855 \$ (avant taxes). La contribution obligatoire à l'Office des professions du Québec est de 26,40 \$. Les catégories d'exemption en vigueur l'an passé sont maintenues. Il sera aussi possible, pour ceux qui le souhaitent, de faire un don à Architectes de l'urgence.

La date limite pour le paiement de la cotisation est le 1^{er} avril 2014. Après cette date, des frais de retard de 125 \$ plus taxes s'appliqueront.

L'Ordre vous tiendra informé par courriel du dépôt des documents dans votre dossier en ligne. Pour vous informer sur la cotisation, rendez-vous au www.oaq.com. Si vous avez des questions concernant votre statut, communiquez avec Dominique Marchessault : dmarchessault@oaq.com

AVIS DE CONSULTATION RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE

Sept ans après son adoption initiale, il devenait temps de revoir le Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes. Le comité de la formation continue s'est penché sur le sujet au cours des derniers mois, et propose de nombreuses améliorations au Règlement. Nous vous invitons maintenant à vous exprimer sur le *Projet de règlement modifiant le Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes*. Vous pouvez le consulter sur le site de l'Ordre, à l'adresse suivante : <http://bit.ly/1fe9vVX>.

Envoyez vos commentaires avant le 31 mars à 17 h à l'attention du secrétaire de l'Ordre, Jean-Pierre Dumont, à l'adresse secretaire@oaq.com.

Après avoir pris connaissance de vos remarques, le conseil d'administration pourra adopter le nouveau règlement dès sa réunion d'avril 2014. Il sera par la suite transmis à l'Office des professions du Québec et publié à la Gazette officielle du Québec.

VOICI LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS :

- Abolition des catégories dirigée et libre
- Cycle de formation continue de 40 heures au lieu de 42 heures
- Début du cycle pour tous les membres au 1^{er} juillet 2014
- Heures à compléter au prorata lors d'une reprise d'exercice ou d'une inscription en cours de cycle
- Jumelage des types d'activités « cours, ateliers, séminaires » et « colloques, conférences et lectures dirigées » (avec un minimum de 17 heures par cycle)
- Abolition du type d'activité « auto-apprentissage »
- Possibilité d'imposer à l'ensemble des membres ou à une catégorie de membres une formation particulière
- Inclusion de la dispense de formation continue accordée aux architectes non assujettis au Fonds des architectes
- Mesures transitoires

Techo-Bloc
Pierres PrécieusesSM

DALLE
INDUSTRIA

EXPLOREZ DE NOUVEAUX HORIZONS AVEC LES TOITURES TERRASSES.

TOITURE FRAÎCHE

Indice élevé de réflectivité solaire

PRODUIT DE BÉTON AVEC PROPRIÉTÉS STRUCTURELLES SUPÉRIEURES

Surpasse les normes ASTM C1491 et CSA 231.1.

PROLONGE LA DURÉE DE VIE DES TOITS

Protège la membrane d'étanchéité des rayons UV et des perforations accidentelles.

FACILITÉ D'ACCÈS POUR L'ENTRETIEN

Lorsqu'elle est installée sur un support, la dalle Industria peut être déplacée pour l'entretien de la toiture.



Dalle

600 × 600 × 60 (mm)

23 5/8 × 23 5/8 × 2 3/8 (po)

COULEURS : gris, charbon, noir onyx, nickel • TEXTURES : lisse, meulé, granitex

www.techo-bloc.com | 1 • 877 • 832 4625

Visitez notre site web ou contactez-nous sans frais pour trouver votre ENTREPRENEUR Techo-Pro, un distributeur autorisé ou pour obtenir votre nouveau catalogue de produits 2014.



BUREAU D'ÉTUDE EN ARCHITECTURE TEXTILE

DE LA CONCEPTION À L'INSTALLATION



Sollertia

sollertia.ca
(514) 528-5555

LE POIDS DES NOMBRES

ZOOM SUR LES PROJETS MAJEURS DU GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS

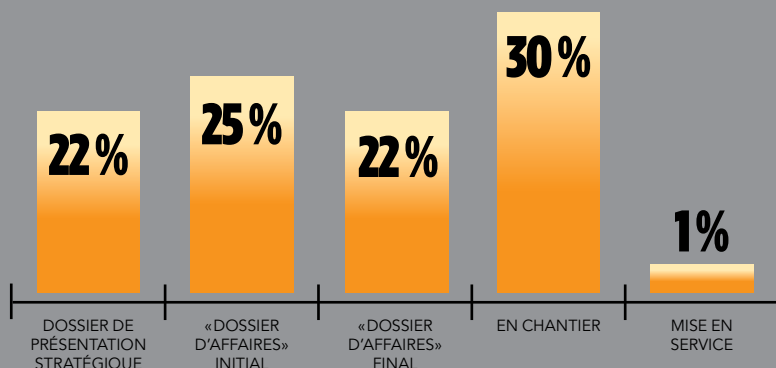
En date du 31 janvier dernier, la Société québécoise des infrastructures pilotait 56 projets majeurs – soit des projets dont le budget est supérieur à 40 millions de dollars – pour l'État québécois. Total des investissements: 20,5 milliards de dollars.

Les graphiques ci-dessous montrent le stade d'avancement des projets et la répartition selon le mode de réalisation. À noter: 18 autres projets majeurs sont à l'étude, pour un budget estimé à 8,5 milliards de dollars.

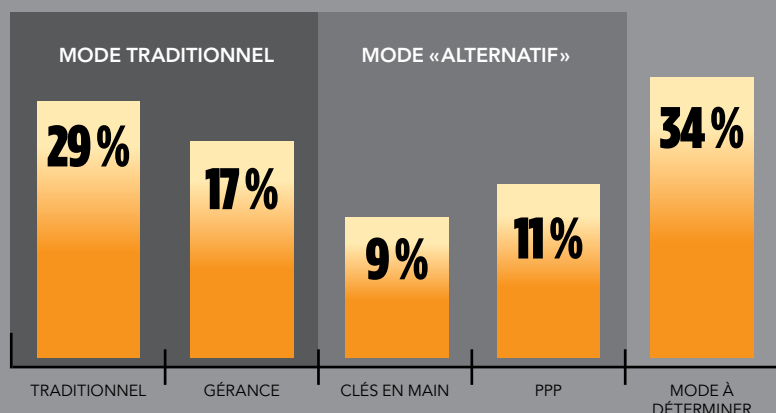
PROJETS MAJEURS 40 M\$ ET PLUS

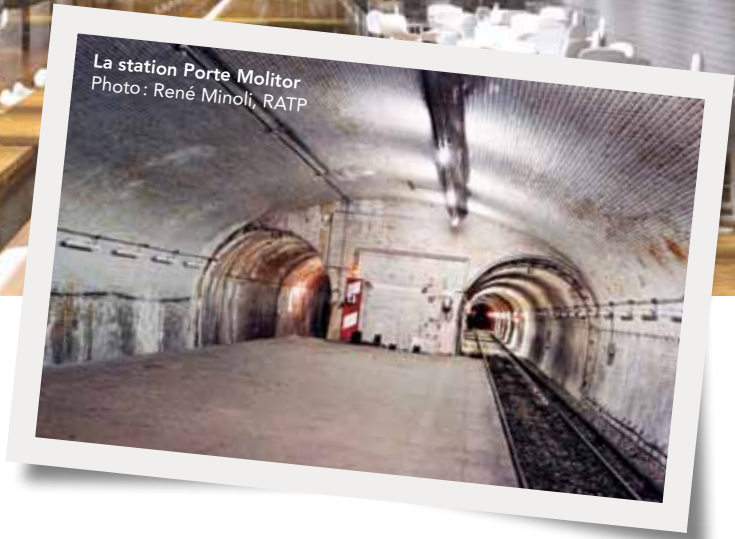
AU 31 JANVIER 2014

• LES ÉTAPES EN COURS



• LES MODES DE RÉALISATION DES PROJETS





TRÉSORS ENFOUIS

Paris compte 11 stations de métro fantômes interdites au public pour des raisons historiques ou commerciales. Une candidate à la mairie entend les faire revivre.

Avertissement: cette nouvelle peut provoquer de la jalousie.

Croyez-le ou non, il existe à Paris des politiciens qui osent parler d'architecture et de reconversion patrimoniale pendant la campagne électorale à la mairie, où des élections auront lieu fin mars. À ce chapitre, l'une des idées les plus remarquées vient de la candidate UMP Nathalie Kosciusko-Morizet (NKM pour les intimes), qui entend réveiller des stations de métro inutilisées pour en redonner la jouissance aux Parisiens.

Inaccessibles pour différents motifs – certaines sont fermées depuis l'Occupation, d'autres n'ont jamais accueilli un seul voyageur –, ces stations «dorment sous les pieds des Parisiens», pour employer l'expression de la politicienne. Or l'espace à Paris est rare et vaut cher. Pourquoi ne pas faire revivre ces vestiges historiques en les transformant en espaces festifs? D'autant que la plupart de ces stations, étonnamment, sont demeurées pratiquement intactes et recèlent de trésors architecturaux.

La candidate s'est alliée le génie de deux jeunes architectes parisiens, Manal Rachdi et Nicolas Laisné, afin de conceptualiser et d'illustrer son ambitieux projet. Piscine intérieure, théâtre, restaurant, jardin souterrain: le duo a imaginé des espaces et des usages tous plus divertissants les uns que les autres afin de redonner vie à ces lieux oubliés.

Si elle est élue, NKM promet de lancer une plateforme de co-création afin de recueillir les propositions des Parisiens, qui pourront eux aussi exprimer leurs souhaits quant à la seconde vie de ces stations insolites, néanmoins étroitement liées à l'histoire de la Ville lumière.

Un pari fou? Sans doute, mais pas impossible.

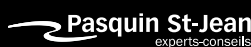
Kollektif.net

S'informer architecturalement depuis 2006

Partenaires :



Commanditaires :



UN NOUVEL ESPACE MEMBRE

Après avoir remplacé sa base de données, l'Ordre est enfin prêt à en faire bénéficier les architectes : la section réservée devient l'espace membre et profite du même coup d'une cure de jeunesse.

Et ce n'est qu'un début, car de nouvelles fonctionnalités seront mises en ligne progressivement au cours du printemps. Nous vous en informerons par l'entremise du bulletin *Élévation*.

Mais dès maintenant, l'espace membre devient le moyen de communication principal des architectes avec l'Ordre.

Attention : cette entrée dans l'ère numérique signifie qu'un simple clic acquiert dorénavant la valeur légale d'une signature sur un formulaire. Pour éviter l'usurpation de votre identité, il faut prendre les mêmes précautions que pour un compte bancaire en ligne, c'est-à-dire adopter des pratiques et un mot de passe sécuritaires. Enfin, faites un effort pour mémoriser votre mot de passe, car il risque de vous servir de plus en plus souvent !

Plan du site | Nous joindre | FAQ

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

L'ORDRE | L'ARCHITECTE

ESPACE MEMBRE

Bienvenue [Nom d'utilisateur]

Accueil > Espace réservé >

TABLEAU DE BORD

Bienvenue [nom d'utilisateur].

Alquam aliquet sagittis elit. Cras sagittis blandit vitae risus tristique et tincidunt arcu lobortis. Aenean tempus. Fusce luctus tortor et quam ultricies vel lobortis consequat tempus.

Curabitur non purus nisi, non aliquet turpis. Praesent vehicula. In a ipsum eget mi consectetur ullamcorper. Sed enatis egestas, mi augue dictum odio, nec luctus.

Curabitur non purus nisi, non aliquet turpis. Praesent vehicula. In a ipsum eget mi consectetur ullamcorper.

FORMATION CONTINUE	
Déclaration de formation	1
Activités suivies	11
Activités à venir	

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DE FORMATION | FORM

© 2013 - Tous droits réservés
Commentaires et suggestions à p

| Bottin des architectes | Espace réservé [session active] | RSS PARTAGER

ARCHITECTURE PRATIQUER L'ARCHITECTURE TRAVAILLER AVEC UN ARCHITECTE

MON COMPTE

NOTIFICATIONS 3

Sagittis elit. Cras sagittis blandit adipiscing. Aliquam elementum orci

Sagittis elit. Cras sagittis blandit adipiscing. Aliquam elementum orci

Sagittis elit. Cras sagittis blandit adipiscing. Aliquam elementum orci

Sagittis elit. Cras sagittis blandit adipiscing. Aliquam elementum orci

Sagittis elit. Cras sagittis blandit adipiscing. Aliquam elementum orci

Sagittis elit. Cras sagittis blandit adipiscing. Aliquam elementum orci

ADMINISTRATION

Cotisation

État de compte

Reçus fiscaux

FORMULAIRES PETITES ANNONCES LIENS UTILES

Ordre des architectes du Québec
propos du site : webmestre@oaq.com

TABLEAU DE BORD

En accédant à votre dossier dans l'espace membre, vous pouvez voir d'un coup d'œil les informations importantes vous concernant, qu'il s'agisse de formation continue, de suivi de stages ou d'inspection professionnelle.

DOSSIER D'ADMISSION

Avez-vous changé de statut d'assurance ou ouvert un bureau ? Souhaitez-vous démissionner ? Tous les formulaires relatifs à l'admission et au statut professionnel sont rassemblés au même endroit.

REÇUS

Plus besoin de communiquer avec l'Ordre pour obtenir des reçus de formation ou de paiement des cotisations. Ils figurent maintenant dans votre dossier administratif, d'où vous pouvez les imprimer.

PRINTEMPS 2014

RAPPORTS DE STAGE

Les rapports de stage seront prochainement soumis en ligne. L'architecte-patron les approuvera de la même façon, après avoir accédé à son propre dossier de l'espace membre. Il pourra d'ailleurs y consulter tous les rapports des stagiaires sous sa supervision.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Simplifié et revampé, le formulaire de changement d'adresse intègre désormais les renseignements liés aux statuts d'assurance et d'ouverture de bureau. Lors d'un changement administratif, il sera plus facile d'effectuer une mise à jour.

DÉCLARATION DE FORMATION CONTINUE

Dès que cette fonction sera activée, au courant du printemps, vous pourrez consulter la liste des activités de formation que vous avez suivies, en soumettre de nouvelles pour approbation de l'Ordre et accéder à celles auxquelles vous êtes inscrit.

CONSTRUISEZ VOTRE PROJET À PARTIR DE SOUMISSIONS COMPLÈTES



Grâce à l'application d'un système de soumissions rigoureux, le BSDQ vous assure de recevoir des soumissions complètes respectant toutes vos exigences. De plus, le système du BSDQ permet d'obtenir un plus grand nombre de soumissions et, grâce à la dynamique de la concurrence, de meilleurs prix. Voilà une belle façon d'éviter les mauvaises surprises.

 **BSDQ**.org

Bureau des soumissions déposées du Québec

On respecte votre plan.



Usine Nestlé, Querétaro (Mexique),
Rojkind Arquitectos
Photo: Paul Rivera

ARCHITECTURE INDUSTRIELLE

IMAGE DE MARQUE

Signe des temps? Plusieurs entreprises s'offrent des écrans signés par des architectes de renom pour transformer leurs lieux de fabrication en véritable vitrine de la marque.

Quand l'architecture devient un outil marketing...

Leslie Doumerc

Réfectoire, Pomerol (France),
Herzog & de Meuron
Photo: Ila Bêka et Louise Lemoine





Cantina Antinori, Italie, Archea Associati
Photo: Pietro Savorelli

Cubes monotonelement juxtaposés, succession de structures couvertes de tôle ondulée grise... Il suffit de se promener dans une zone industrielle pour s'apercevoir que la qualité et l'esthétique sont rarement des facteurs pris en compte dans le cahier des charges des entreprises de fabrication. Un vaste espace bien aéré, vite assemblé et surmonté d'un toit fait généralement l'affaire pour répondre aux deux impératifs des lieux de production industrielle : la fonctionnalité et la construction à moindre coût.

Mais la donne est en train de changer avec, en précurseurs, les marques de luxe, moins sujettes aux préoccupations financières lorsqu'il s'agit de s'offrir une signature prestigieuse.

Ainsi, pour le bâtiment central de son usine de Leipzig, le fabricant d'automobiles BMW a déboursé 1,2 milliard d'euros pour un petit bijou tape-à-l'œil portant la griffe de Zaha Hadid. L'architecte s'est démarquée des 208 autres concurrents en imaginant un espace spectaculaire, ouvert et fluide au sol afin que s'affairent aisément les ouvriers, tandis que les carrosseries des voitures défilent dans les airs. Une bonne publicité pour la marque, car qui dit architecte dit couverture médiatique assurée. Sans oublier le fait qu'une usine à l'architecture soignée contribuera à séduire, voire à convaincre un client potentiel en visite. →





Usine BMW, Leipzig (Allemagne),
Zaha Hadid Architects
Photo: Felix Meyer



Usine BMW, Leipzig (Allemagne),
Zaha Hadid Architects
Photo: Nanna Munnecke Barlby



Photos: Wojtek Gurak

LE VITRA CAMPUS COLLECTION DE SIGNATURES

S'il est une entreprise qui a su renaître de ses cendres avec panache, c'est bien le fabricant de mobilier griffé Vitra.

En 1981, les flammes avalent 80 % des usines Vitra situées à Weil am Rhein, en Allemagne. Il faut reconstruire vite, mais pas n'importe comment, car l'entreprise suisse veut maintenir un certain *standing*. C'est alors que le patron de Vitra décide de faire appel à l'architecte anglais Nicholas Grimshaw, qui insufflera un style très *high-tech* en recouvrant le bâtiment industriel d'une carapace en aluminium. Vitra est conquise : le projet d'une collection d'architecture est lancé.

Après la réalisation d'une seconde usine signée Grimshaw, le patron a envie de changement. Il confie plutôt la conception du Vitra Design Museum, un musée privé consacré au design et au mobilier, à l'architecte Frank Gehry. Le succès immédiat de ce bâtiment de 600 m² abritant une impressionnante collection de chaises vaudra à l'architecte fantaisiste la construction d'une troisième usine et du nouveau siège de la firme.

Peu à peu, le site de Weil am Rhein, rebaptisé Vitra Campus, accueillera d'autres bâtisseurs de prestige comme Tadao Ando, Alvaro Siza et Sanaa. C'est également dans cette banlieue de Bâle qu'une certaine Zaha Hadid réalisera en 1993 le premier bâtiment de sa carrière, une caserne de pompiers aux allures futuristes.

Plus récemment, Renzo Piano y a installé Diogene, une confortable petite cabane de 6 m², tandis qu'Herzog & Meuron se sont chargés d'injecter la touche helvétique qui manquait à ce jardin d'architecture somptueuse en construisant la Vitra Haus. Depuis son inauguration, début 2012, cette salle de démonstration a déjà attiré plus d'un million de curieux. Autant dire un million de clients potentiels pour Vitra...



Usine BMW, Leipzig (Allemagne),
Zaha Hadid Architects
Photo: ulikretschmar

« Certes, l'architecte et l'entreprise ont tous deux un souci d'image, mais lorsque Michel-Ange dessine la basilique Saint-Pierre de Rome, il ne fait pas du marketing pour le Pape : il fait un bâtiment qui donne une identité à une religion ! »

PRÉCISION SUISSE

Est-ce à dire que l'architecte chargé de retranscrire l'image de la marque doit se convertir en spécialiste marketing ? « Certes, l'architecte et l'entreprise ont tous deux un souci d'image, mais lorsque Michel-Ange dessine la basilique Saint-Pierre de Rome, il ne fait pas du marketing pour le Pape : il fait un bâtiment qui donne une identité à une religion ! » nuance Bernard Tschumi, architecte franco-suisse qui a conceptualisé les nouveaux locaux genevois de Vacheron Constantin, horloger et fabricant de montres de luxe. Il n'a pas eu besoin de devenir un expert en horlogerie pour comprendre l'esprit de la marque. « Si je dois dessiner un musée du 18^e siècle, je ne deviendrai pas pour autant spécialiste de cette période. Une simple compréhension suffit. C'est la même chose pour un lieu de fabrication : chaque spécificité propre au produit sera introduite dans un processus graduel grâce à un dialogue avec l'entreprise. D'ailleurs, il n'y a pas de bonne architecture sans bon client ! »

Pour mettre en valeur cette marque horlogère en activité depuis 1755, Bernard Tschumi a imaginé une double enveloppe – en acier inoxydable à l'extérieur et en merisier à l'intérieur – « comme une doublure de manteau qui protège ce qui est précieux ». Pour lui, on ne dessine pas une manufacture de montres comme une usine de yaourt ! Comme certains grains de poussière sont plus gros que des mécanismes horlogers, l'équipe de conception a dû tester plusieurs matériaux avant de choisir une structure en béton apparent pour l'atrium central. Les enjeux de luminosité ont aussi été primordiaux pour accommoder les artisans qui restent des heures devant leur établi.



Les architectes doivent composer aujourd'hui avec de nouvelles exigences de conception et de construction durable : processus de conception intégrée, écoconception et certification LEED®, enveloppe et matériaux performants, efficacité énergétique, mise en service de bâtiment, technologies innovantes, assistance au chantier, et bien d'autres.

La direction bâtiment durable d'exp vous accompagne dans toutes vos démarches de conception et de construction de bâtiments et d'aménagements durables de manière proche, fiable et engagée.

exp.com
+1.877.283.5364
badu@exp.com

Coordonnateur LEED® pour
le Planétarium RioTinto et la
Bibliothèque du Boisé, visant la
certification LEED® Platine



Il règne aujourd'hui dans cet espace une atmosphère assez différente de celle d'un atelier de fabrication, comme une sorte de collégialité. Et pour cause! Pour un coût qu'il juge raisonnable (soit environ 31 millions de dollars canadiens pour 10 000 m²), Bernard Tschumi a fait le pari de réunir cols bleus et cols blancs sous le même toit, unissant la manufacture aux bureaux administratifs, des entités jadis séparées. Exit le clivage entre le siège social prestigieux et l'usine sans âme, et bonjour la collaboration!

ARCHITECTURE VIVANTE

« Dans la pureté plastique d'un espace, on ne peut pas comprendre comment il est habité, utilisé par des êtres humains. » C'est en partant de ce constat qu'Ila Beka et Louise Lemoine ont réalisé en autoproduction « Living Architecture », une série de films qui montre comment les usagers s'approprient des lieux signés par de grands architectes.

Dans le volet consacré au réfectoire dessiné par Herzog & de Meuron pour la production du célèbre Petrus, les cinéastes indiquent que les propriétaires ont donné carte blanche aux architectes pour dorloter les vendangeurs du prestigieux grand cru. En résulte un lieu ouvert sur les vignes, à la fois discret, magique et très fonctionnel. Une sorte de boîte de béton en origami résistante à tout... même aux fêtes les plus arrosées!

À en juger par la gaieté qui se dégage du film, le pari semble réussi. Il faut dire que chaque détail a été pensé: par exemple, les lampes murales ont été surélevées de 60 cm pour que l'on puisse danser sur les tables sans se cogner la tête! Autre curiosité: la porte communiquant avec la cuisine est fabriquée en métal oxydable à l'humidité qui garde les empreintes de doigts au fur et à mesure des va-et-vient. « Au départ, cette sorte d'œuvre d'art vivante a un peu dérouté les usagers. Le personnel d'entretien a même essayé de faire disparaître les traces à l'eau de javel! » raconte Louise Lemoine.

Le seul bémol notoire vient d'un vendangeur qui se plaint de l'acoustique due au béton: « C'est difficile d'avoir des conversations audibles. Et pour les concerts, ça résonne trop, on se croirait dans une église! » Au petit matin, l'endroit a d'ailleurs des allures de monastère, comme pour coller à l'image d'un vin confidentiel et presque sacré.

LA RUÉE VERS L'ART

Il se pourrait que l'esthétisme industriel dépasse assez vite le domaine du luxe, comme c'est le cas pour la marque agroalimentaire Nestlé, qui a fait appel à l'architecte Michel Rojkind et à l'agence Metro pour ses usines mexicaines. Cette démarche s'inscrirait dans une tendance plus globale de démocratisation du beau pressentie par le sociologue Gilles Lipovestky et le



Usine Nestlé, Querétaro (Mexique),
Rojkind Arquitectos
Photo: Paul Rivera

critique culturel Jean Serroy dans leur essai *L'esthétisation du monde: Vivre à l'âge du capitalisme artiste*, paru en avril 2013.

Derrière la drôle d'expression de « capitalisme artiste » se cache l'idée selon laquelle le capitalisme, que l'on accuse d'enlaidir le paysage, fonctionnerait aussi comme initiateur d'art et moteur esthétique. D'après les auteurs, aujourd'hui, la compétitivité des entreprises ne repose plus tant sur l'abaissement des coûts que sur des avantages concurrentiels plus qualitatifs ou immatériels. « À l'heure du capitalisme artiste, on ne vend plus seulement un produit mais du style, de l'élégance, de la beauté, du cool, de l'émotion, de l'imaginaire, de la personnalité », écrivent-ils.

Cette nouvelle ère laisse la part belle à une esthétisation totale de la vie quotidienne dans laquelle le designer Philippe Starck dessine des brosses à dents et des couteaux Laguiole, le couturier Christian Lacroix habille les rames de TGV, tandis que son collègue Karl Lagerfeld travaille à la maquette du journal *Libération* avant de réinterpréter la canette de Coca-Cola Light (le Coke diète en version « française »).

Au tour de l'architecte de tirer profit de l'érosion des frontières entre l'art et l'industrie pour prouver que les deux disciplines peuvent s'unir et engendrer une architecture de qualité. ☺

RECHERCHONS
ARCHITECTES
EN IMMOBILIER
COMMERCIAL

crewmtl.com

PROCHAINE ACTIVITÉ

Joignez-vous à nous le 17 juin prochain pour une visite privée en **Bixi** des bâtiments de Montréal, suivie d'un 5@7.



Pour plus de détails, consultez crewmtl.com

PROMOUVOIR,
SOUTENIR ET
RECONNAÎTRE
LE SUCCÈS
DES FEMMES
EN IMMOBILIER
COMMERCIAL

CREW **Mtl**

REDÉCOUVREZ LE BOIS

GlaxoSmithKline - Coarchitecture
Credit photo : Stéphane Groleau

**NORDIC**
1 866 817-3418 | www.nordicwp.com

ÉNERGIE SOLAIRE

L'INDUSTRIE DU LUX

Croyez-le ou non, il y a beaucoup de soleil au Québec! Davantage qu'en Allemagne, champion mondial de la production d'énergie solaire. Qu'est-ce qui freine l'intégration de cette technologie à l'architecture d'ici?

Laurence Hallé

Avec un potentiel d'énergie solaire photovoltaïque près de 40 % supérieur à celui de l'Allemagne – 1185 kWh/kW par année à Montréal contre 848 kWh/kW à Berlin –, le Québec est, sur papier, le paradis de la production de ce type d'énergie. Même le froid mordant de ses hivers s'avère un avantage, puisque les cellules photovoltaïques produisent davantage d'électricité lorsque le mercure chute.

Or, les obstacles à sa popularisation sont tout aussi réels. Au banc des accusés: l'hydroélectricité, énergie renouvelable, relativement propre et dans l'exploitation de laquelle les Québécois sont passés maîtres. Avec un coût de 20 à 25 cents le kilowattheure contre les 8,6 cents, taxes incluses, que propose Hydro-Québec, l'énergie solaire n'a pas les moyens, pour l'instant, de rivaliser en matière de production d'électricité.

Cette situation pourrait bientôt changer. Le prix de l'énergie solaire a rapidement baissé ces dernières années et, selon l'avis de plusieurs experts, la tendance devrait se maintenir, notamment en raison de l'arrivée sur le marché de panneaux

photovoltaïques provenant de Chine. Ainsi, d'après les prévisions du centre de recherche CanmetÉNERGIE, de Ressources naturelles Canada, le point de parité entre l'énergie solaire photovoltaïque et l'hydroélectricité devrait être atteint vers 2022.

« Mais ça, c'est dans le cas d'une maison hybride, à la fois branchée au réseau électrique et alimentée en énergie solaire. Dans le cas des résidences autonomes, l'énergie solaire photovoltaïque a déjà prouvé sa rentabilité », explique Yves Poissant, gestionnaire de projets en technologies photovoltaïques chez CanmetÉNERGIE.

C'est qu'il faut compter environ 10 000 \$ par kilomètre pour raccorder une demeure qui se trouverait à l'extérieur du territoire couvert par le réseau d'Hydro-Québec. Par exemple, les propriétaires d'un petit chalet construit à quatre kilomètres du réseau devraient investir 40 000 \$ pour s'alimenter auprès d'Hydro-Québec, tandis qu'un système solaire d'une puissance photovoltaïque de 2 kW – l'équivalent d'environ 14 m² de capteurs – en coûterait la moitié. →





TIMIDE PERCÉE AU QUÉBEC

Les propriétés de ce genre, entièrement autonomes, font encore figure d'exceptions au Québec. Fin 2012, on dénombrait une quarantaine de résidences équipées d'un système hybride, profitant à la fois d'installations solaires ou éoliennes et d'un accès au réseau électrique. Lancée en 2006 à la suite d'une décision de la Régie de l'énergie, l'option de mesurage net d'Hydro-Québec permet à ces propriétaires, parmi lesquels figurent plusieurs exploitants agricoles, d'obtenir un crédit pour la production excédentaire de kilowattheures qu'ils réinjectent dans le réseau.

En comparaison, l'Ontario a vu bondir le nombre de ce type de propriétés de quelques dizaines à plus de 15 000 au cours des dernières années. Une telle popularité est directement liée à la Loi sur l'énergie verte, adoptée en 2009, qui permet au gouvernement ontarien de racheter toute la production électrique jusqu'à concurrence d'environ 40 cents le kilowattheure pour l'énergie solaire et 11 cents le kilowattheure pour l'énergie éolienne. « Il faut rappeler que ce n'est pas le même contexte et



LES TECHNOLOGIES VERTES PLUS INTELLIGENTES ET MIEUX INTÉGRÉES

3^eRV | TECHNOLOGIES
PROPRES

Leaders
**INDUSTRIELS
INSTITUTIONNELS
INVESTISSEURS**
un rendez-vous
incontournable!



PRÉSIDENT D'HONNEUR
Serge Auray
Président et fondateur
Laboratoire M2

30 MAI 2014 11h30
CENTRE CULTUREL DE L'UDES

**sherbrooke
innopole**

sherbrooke-innopole.com

que l'Ontario ne dispose pas des mêmes ressources hydroélectriques que le Québec, explique le porte-parole d'Hydro-Québec, Louis-Olivier Batty. Eux l'ont fait pour répondre à un besoin d'approvisionnement, ce qui n'est pas le cas ici.»

Le recours à l'énergie solaire – dont l'exploitation ne se limite pas qu'à la production d'électricité, mais comprend aussi les formes thermique et passive – tient donc davantage du choix idéologique que du raisonnement financier. «Un mordu de golf ne questionnerait pas la rentabilité d'un abonnement annuel de plusieurs centaines de dollars à un club, alors c'est un peu la même chose quand un consommateur opte pour une technologie d'énergie solaire», illustre Jean-Pierre Desjardins, chargé de cours à l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM. Il reste que l'amortissement d'un investissement de ce genre sera nettement plus aisé s'il est accompagné d'une subvention gouvernementale.

À ce chapitre, Québec annonçait l'automne dernier le financement de programmes d'effi-

cacité énergétique dont Novoclimat 2.0 et Chauffez vert, qui intègrent entre autres le solaire passif et thermique. Or, la durée de vie limitée de ce genre d'initiatives gouvernementales ne permet pas aux entreprises du secteur de se développer pleinement, déplore Jean-Pierre Desjardins. «Partout dans le monde, on constate que ça ne fonctionne pas quand on subventionne beaucoup et sur une courte durée. L'industrie souhaite des programmes moins généreux, mais financés à moyen ou à long terme.»

UNE EXPERTISE À DÉVELOPPER

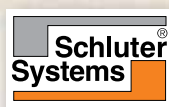
Outre les préoccupations d'ordre financier, l'un des freins actuels à l'expansion de l'énergie solaire dans la province est la maigre connaissance qu'en ont les ingénieurs et architectes, estime le professeur Andreas Athienitis, titulaire de la nouvelle chaire de recherche industrielle CRSNG-Hydro-Québec en exploitation optimisée et efficacité énergétique de l'Université Concordia. «Ils ne sont pas assez formés sur le sujet et ne pensent pas suffisamment à appliquer les principes de l'énergie solaire, qu'il s'agisse des panneaux photo-

voltaïques, du thermique ou du passif», affirme-t-il.

Un avis qui n'est pas partagé par Rob Miners, l'un des associés du cabinet d'architecture montréalais Studio MMA, dont l'équipe a eu recours au solaire passif dans la réalisation du triplex écoénergétique Abondance Montréal: le Soleil, à Verdun, en 2007. Même si relativement peu d'architectes appliquent les principes d'efficacité énergétique liés au solaire, il croit néanmoins qu'ils sont de plus en plus nombreux à le faire.

Il ajoute par ailleurs que les projets intégrant l'énergie solaire sont d'une grande complexité technique. Au-delà du travail de l'architecte, ils exigent beaucoup de précision à l'étape de la construction.

Le triplex Abondance Montréal: le Soleil – formé de trois logements de près de 80 m² (854 pi²) chacun et alimentés par une soixantaine de panneaux solaires, des capteurs solaires thermiques et un système de pompes géothermiques – a été créé dans le cadre du →



NOUVELLES options du drain Schluter®-KERDI-LINE

Drains plus longs

- Nouvelles tailles, de 52" à 72" (de 130 cm à 180 cm)
- Choix de grilles en acier inoxydable brossé ou plaque à carrelé pour une finition plus uniforme

Sortie décentrée

- Offerte avec les drains KERDI-LINE de 28" à 48" (de 70 cm à 120 cm)
- Permet d'éviter les obstacles en modifiant l'orientation de l'installation

Mécanisme de verrouillage

- Offert avec la grille perforée à cadre de 3/4" (19 mm)
- Avec deux attaches à vis inviolables
- Idéal pour les applications où la grille doit être verrouillée
- Clé à vis inviolable vendue séparément





Esquisse de la Bibliothèque Jacques-Lemoyne-de-Sainte-Marie, Varennes, Labbé architecte, Laroche et Gagné architectes, Leclerc architecte, architectes en consortium

UNE BIBLIOTHÈQUE NETTE ZÉRO

Grâce à son puissant système photovoltaïque de 130 kW répartis dans 425 panneaux couvrant une surface de quelque 700 m², la bibliothèque Jacques-Lemoyne-de-Sainte-Marie, à Varennes, pourrait devenir le tout premier édifice institutionnel à consommation énergétique nette zéro au Québec.

D’ici trois ans, le consortium formé de Labbé architecte, Laroche et Gagné architectes ainsi que Leclerc architecte, chargé de la construction de la nouvelle bibliothèque, espère que le bâtiment produira autant d’énergie que les 130 000 kWh consommés annuellement. Afin de réduire au maximum les besoins énergétiques de la bibliothèque, les architectes en ont divisé l’intérieur – qui fait 20 m de profondeur – en différentes zones, certaines étant sombres et confinées, alors que d’autres sont ouvertes et lumineuses.

En visant une consommation nette zéro, les quelque 25 intervenants du processus de conception ont été forcés de revoir leurs façons de faire, indique l’architecte et concepteur principal du projet, Maxime Gagné, d’Atelier Panorama. Ainsi, la direction de la bibliothèque a redéfini les besoins énergétiques des usagers, tandis que les ingénieurs ont révisé à la hausse les budgets d’isolation.

Pour qu’un projet aussi ambitieux puisse voir le jour, la collaboration entre tous ces acteurs a été cruciale, poursuit l’architecte. «Au-delà de notre enthousiasme personnel face à ce projet, il y avait une volonté politique chez les élus de la Ville de Varennes, dont nous avons eu l’appui tout au long du processus.» Une audace qui, souhaitons-le, inspirera d’autres politiciens!

programme EQUilibrium de la Société canadienne d’hypothèques et de logement (SCHL). Sur le plan de la performance, le bâtiment est un succès : avec un coefficient de résistance thermique de R-40 et R-70 pour les murs et la toiture, l’enveloppe du bâtiment dépasse de beaucoup les valeurs standards de l’époque R-20 et R-40, constate Rob Miners.

Or, malgré cette réussite, l’énergie solaire se limite pour l’heure aux petites superficies. «Parmi les 12 projets soumis dans le cadre d’EQUilibrium, Abondance était celui qui avait la plus grande envergure, dit l’architecte Wendy Pollard, conseillère en recherche et diffusion de l’information à la SCHL. Cette situation illustre le principal défi de l’énergie solaire pour les architectes : comment appliquer cette expertise, testée sur de petites structures, à de grandes tours d’habitation ?»

Le professeur Athienitis, qui a supervisé la conception du nouveau bâtiment abritant l’École de gestion John-Molson de l’Université Concordia, consacre d’ailleurs une partie de ses recherches à cette problématique. Les panneaux solaires, qui génèrent à la fois de l’électricité et de la chaleur, ne recouvrent qu’une petite partie de la façade (288 m²) mais déjà, intégrer une telle structure relève de l’exception, affirme-t-il. Selon lui, l’expérience se voulait exemplaire : l’objectif était de fournir une démonstration concrète d’intégration de l’énergie solaire à un bâtiment. L’étendre à une surface plus importante viendra plus tard, au fur et à mesure que la recherche évoluera, indique-t-il.

«Le pavillon John-Molson est unique au monde, car c’est la première fois qu’une intégration aussi complète est réalisée sur un immeuble. Nous avons tenu compte à la fois des panneaux photovoltaïques, des capteurs solaires et de leur intégration architecturale», explique Andreas Athienitis. Selon lui, le développement de l’énergie solaire passera par l’adoption de cette nouvelle vision du bâtiment, soit la transformation de l’enveloppe passive d’une structure à un système intégrant à la fois les technologies thermiques et photovoltaïques. Là encore, il faudra attendre de cinq à dix ans avant qu’un tel concept ne soit plus répandu, estime-t-il.

La démocratisation des technologies solaires perfectionnées n’est peut-être pas pour demain mais, déjà, rappelle les observateurs, les principes du solaire passif sont à portée de main, gratuits et redoutablement efficaces. Un bon départ, non ?

MAISON
DE L'ARCHITECTURE
DU QUÉBEC

L'ARCHITECTURE ET NOUS, ICI, MAINTENANT.

Melvin Charney: *Architect/e photographe/r*

Salle principale, à partir du 6 mars 2014

Sergio Clavijo: *Points-repos*

Vitrine de la MAQ, à partir du 1er mars 2014

Métro Place d’Armes

Mercredi > vendredi : 13h - 18h

Samedi et dimanche : 12h - 17h

PREMIER SYSTÈME D'ALUMINIUM CONTEMPORAIN À HAUT RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE

FENÊTRE OSCILLO-BATTANT, FIXE, TRÉMIE ET PORTE D'ALUMINIUM

Série puRE

Depuis quelques années, le monde de la fenestration a subi différentes influences par le milieu du design et de l'architecture. La fenestration ne joue plus simplement un rôle fonctionnel dans la conception d'une réalisation, mais devient maintenant un élément à valeur ajoutée afin de rehausser le look et la valeur d'un projet.

La tendance à vivre en harmonie avec la nature et à intégrer un maximum de luminosité à sa résidence est au cœur des besoins de cette nouvelle clientèle. Les lignes épurées et le design contemporain font partie des éléments recherchés dans le choix des ouvertures, ainsi que la qualité et la performance énergétique des produits désignés.

Fabelta lance la première ligne de produits contemporains en aluminium inspirés des tendances européennes, mais conçus pour le Québec.

Ce nouveau système de fenestration propose une famille de produits d'aluminium au rendement énergétique élevé, afin de ne pas compromettre le confort de l'utilisateur au design de la réalisation. Plusieurs options ont été développées pour répondre aux différents besoins du client.

Ce produit destiné aux réalisations architecturales uniques, au résidentiel haut de gamme et au marché institutionnel saura répondre aux besoins fonctionnels et esthétiques du client avisé, et ce à juste prix.



www.fabelta.com
450.477.7611

PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES

Unité	Métrique	Impériale
RE	30	30
U global	1.70 w/m ² .k	0.299 btu/h/P.C. • °F

SIMULATIONS CLIMATIQUES

Fenêtre fixe A3 B7 C5
Profondeurs possibles pour une installation optimale:
entre 6 et 12.5 pouces

Tout ça pour ça

«Faut-il avoir peur des PPP?» C'était la question que nous posions aux lecteurs d'*Esquisses* voilà exactement cinq ans. Depuis, quelques projets se sont matérialisés : CUSM, Maison symphonique, haltes routières, CHLSD. Même si le Québec compte relativement peu de projets réalisés en PPP – en Alberta, par exemple, on construit actuellement des dizaines d'écoles selon ce modèle –, l'étude de ce jeune legs met deux phénomènes en lumière : une architecture publique de qualité discutable et un impact important sur la pratique des architectes et leur indépendance. Par ailleurs, la formule a fait des petits, à en juger par les multiples clones qui germent maintenant dans la commande publique. Regard renouvelé sur un mode de réalisation complexe.



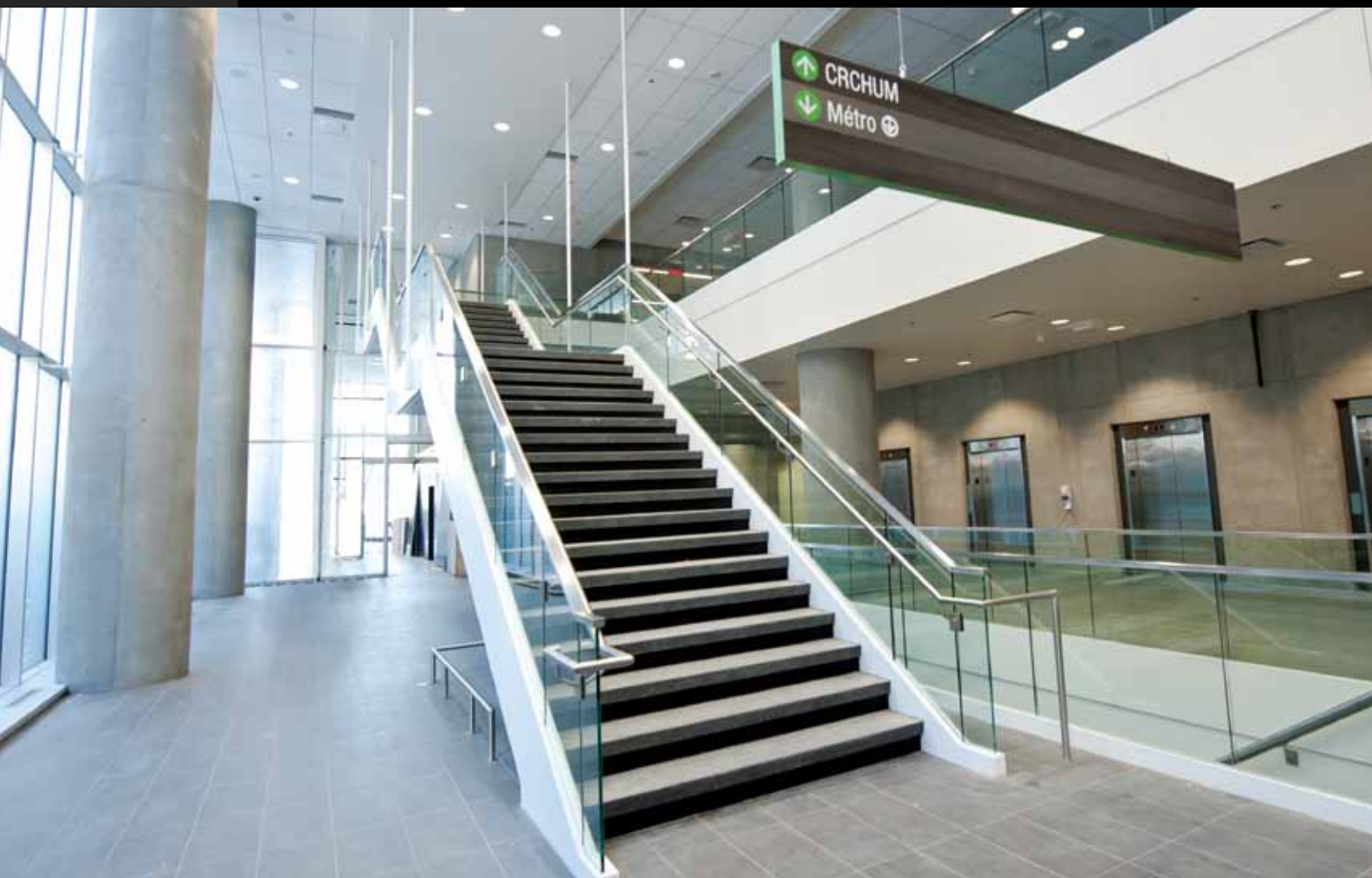


LA NOUVELLE DISTRIBUTION DES PPP

Guerre d'influence

Les PPP sont récents au Québec. Se multiplieront-ils au cours des prochaines années? Voici où logent les principaux donneurs d'ouvrage sur cette question.

Corinne Fréchette-Lessard et Rémi Leroux



01

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Au cours des 10 prochaines années, Ottawa investira 70 milliards de dollars dans les infrastructures. Et une grande partie de ces fonds financeront des projets en partenariat public-privé (PPP).

La lune de miel se poursuit entre le gouvernement conservateur et les partenariats public-privé. En novembre dernier, lors de la 21^e conférence nationale annuelle du Conseil canadien pour les partenariats public-privé, la ministre des Transports, Lisa Raitt, a réitéré l'engagement de son gouvernement envers ce mode de réalisation, du moins pour les projets d'une valeur de plus de 100 millions de dollars. « Nous sommes déterminés à faire en sorte que les contribuables canadiens en aient le plus possible pour leur argent durement gagné, a-t-elle déclaré. Lorsqu'un projet d'infrastructure peut entraîner l'optimisation des ressources grâce à un PPP, il convient d'exécuter ce projet sous cette forme. »

Le gouvernement conservateur continue de voir dans ce mode de réalisation une source d'économies pour les contribuables, une incitation à l'innovation dans le secteur privé et un moyen de favoriser la croissance économique.

D'ici à 2024, une partie des futurs PPP verront le jour dans le cadre du fonds Chantiers Canada, une enveloppe de 53 milliards de dollars qui vise notamment la construction de routes, de ponts, de métros et de trains de banlieue, en collaboration avec les provinces et les municipalités.

« Tous les projets d'une valeur de plus de 100 millions de dollars seront analysés. Si cet examen révèle qu'un PPP optimiserait les ressources, le gouvernement fédéral accordera du financement à la condition que le projet soit réalisé selon ce mode d'approvisionnement », explique Robin Strong, porte-parole d'Infrastructure Canada. Ainsi, dans le cadre du fonds Chantiers Canada 2007-2014, doté d'une enveloppe de 8,8 milliards de dollars, le gouvernement a financé plusieurs projets en PPP aujourd'hui achevés ou en cours de réalisation, comme le projet de train léger sur rail, à Ottawa, et l'autoroute 30, au Québec.

Par ailleurs, depuis 2009, le gouvernement canadien a confié à une nouvelle structure, PPP Canada, la mission de réaliser davantage de PPP au pays. Deux programmes de financement y sont associés, dont le fonds PPP Canada, qui a contribué à ce jour à près d'une vingtaine de projets canadiens – transport, traitement des eaux usées et des déchets solides, réaménagement de friches industrielles, etc. – totalisant plus de 770 millions de dollars pour des projets de plus de 3 milliards de dollars en coûts d'immobilisation. Le budget fédéral pour 2013 a renouvelé ce fonds à hauteur de 1,25 milliard de dollars d'ici 2018. →



Centre de recherche du CHUM, NFOE associés architectes / Menkès Shoener Dagenais LeTourneux architectes / Jodoin Lamarre Pratte architectes / Lemay et associés / Parkin Architects Ltd
Photos: Dominique Lalonde

03

02

LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Officiellement, Québec a divorcé des PPP l'automne dernier, du moins pour les projets concernant les infrastructures de transport ou de santé. En pratique, il en va autrement.

L'automne dernier, à l'occasion de l'inauguration du Centre de recherche du CHUM, le ministre de la Santé, Réjean Hébert, a affirmé que son gouvernement se contenterait d'évaluer les PPP en cours, mais n'irait pas de l'avant avec de nouveaux projets. [NDLR – Malgré nos demandes répétées, le Secrétariat du Conseil du trésor n'a pas répondu à nos questions.]

La déclaration a fait jaser. Il y a à peine 10 ans, le gouvernement de Jean Charest introduisait les PPP en grandes pompes. Les libéraux n'y voyaient rien de moins que la solution à tous les maux en matière d'infrastructure. Grâce à ces partenariats, l'État bénéficierait de la souplesse, de l'efficacité et de l'innovation de l'entreprise privée. À l'avenir, budgets et délais seraient respectés.

La réalité a été moins rose. Le tout premier PPP du gouvernement libéral, un contrat pour sept haltes routières, est devenu un échec financier. Selon Pierre J. Hamel, chercheur en finances publiques à l'Institut national de la recherche scientifique, c'est aussi le cas du CHUM, qui aurait coûté 50 % de moins pendant 30 ans aux contribuables québécois – une différence de près d'un milliard de dollars – s'il avait été réalisé en mode conventionnel.

En 2009, les critiques du vérificateur général du Québec concernant les « manipulations comptables » employées pour favoriser le choix du PPP pour la réalisation du CHUM ont eu raison de la controversée Agence des partenariats public-privé du Québec. Sa remplaçante, Infrastructure Québec, a elle-même récemment été fusionnée avec la Société immobilière du Québec pour former la Société québécoise des infrastructures (voir « Mandat parent », p. 41).

Est-ce réellement la fin des PPP québécois pour autant? Rien n'est moins sûr. Pas plus tard qu'en décembre dernier, quatre consortiums se sont qualifiés pour répondre à l'appel de propositions pour la conception, la construction, le financement et l'entretien d'un nouveau centre d'entretien des trains de banlieue à Pointe Saint-Charles pour l'AMT, qui relève du ministre des Transports du Québec.

MUNICIPALITÉS

Les municipalités se laisseront-elles séduire par les PPP? Chose certaine, les partisans de ce mode de réalisation tentent de les convaincre d'y recourir. Ainsi, l'Institut pour le partenariat public-privé a fait une tournée régionale en 2011 et, en octobre dernier, son grand forum annuel s'adressait spécifiquement aux « communautés locales ». Notons qu'Éric Forest, maire de Rimouski et président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), figurait parmi les intervenants. Par ailleurs, l'UMQ s'était associée précédemment à l'Institut pour offrir l'atelier de formation « Réussir un PPP en milieu municipal ». Du côté fédéral, l'organisme PPP Canada propose sur Internet son *Guide à l'intention des municipalités* afin d'aider ces dernières à réussir un projet en PPP.

Il ne faut pas pour autant en conclure que les PPP ont le vent dans les voiles dans les municipalités. En effet, plusieurs expériences de PPP municipaux n'ont pas été concluantes. Par exemple, à Belœil, l'échec d'un projet de centre sportif a conduit l'entreprise de construction Pomerleau et la Ville devant les tribunaux. À Gatineau, le projet d'agrandissement de l'aréna Robert-Guertin a avorté. Enfin, à Sherbrooke, où le PPP du centre multisport Roland-Dussault a été mené à terme, la Ville a dû intervenir en urgence quand le toit s'est mis à couler avant de poursuivre l'entreprise Axor.

L'EXEMPLE DE LÉVIS

La Ville de Lévis, l'une des pionnières des PPP au Québec, compte trois projets d'envergure réalisés selon ce mode: un stade de soccer, un aréna et un centre de congrès et d'exposition. Malgré tout, elle vient de voir recalé son projet d'aréna à deux glaces par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Ce projet de 16 millions de dollars devait être réalisé avec plusieurs partenaires, et la Ville devait se porter garante du prêt accordé à un organisme à but non lucratif (OBNL) créé pour la circonstance. Ce dernier devait agir comme propriétaire et gestionnaire du complexe, ce qui ne plaît pas au MAMROT. Jusqu'ici, la Ville n'a pas réussi à lui démontrer que l'octroi d'un contrat de gré à gré relevait d'une saine gestion des fonds publics.

« Il importe de respecter les lois municipales, notamment en ce qui concerne les appels d'offres, les règles de financement et les pouvoirs d'aide municipale en faveur des OBNL », explique Émilie Lord, coordonnatrice des relations de presse au MAMROT. Elle constate qu'il existe en fait « peu de véritables partenariats public-privé en milieu municipal, c'est-à-dire des projets dans lesquels les risques sont partagés entre les partenaires public et privé ».



04

SOCIÉTÉS DE TRANSPORT

Ailleurs dans le monde, s'il existe un secteur d'activité où le recours aux partenariats avec le privé est courant, c'est bien celui des transports publics. D'ailleurs, le plus gros PPP de l'histoire a été le métro de Londres, au début des années 2000. Au Québec, si on exclut le projet de remplacement du pont Champlain, à Montréal, seule l'Agence métropolitaine de transport (AMT) s'est lancée jusqu'ici dans ce mode de réalisation.

Ces dernières années, elle a mis sur les rails deux programmes ambitieux de centres d'entretien des trains de banlieue à Montréal, dans les quartiers de Lachine et de Pointe Saint-Charles. Ensemble, ces projets élaborés en partenariat avec des consortiums privés s'élèvent à près de 385 millions de dollars. « À Pointe Saint-Charles, l'exploitation du bâtiment sera entièrement confiée à un partenaire privé, affirme Christian Ducharme, directeur de projets à l'AMT, contrairement au projet de Lachine, dans lequel l'AMT conserve la gestion du centre. »

En décembre dernier, la Société québécoise des infrastructures et l'AMT ont divulgué les noms des candidats retenus pour la dernière étape du processus de sélection du centre de Pointe Saint-Charles. L'AMT espère conclure l'entente avec le lauréat d'ici l'hiver 2015.

LA STM HORS DU COUP

Jusqu'à maintenant, la Société de transport de Montréal (STM) n'a pour sa part jamais utilisé la formule des PPP pour financer un projet majeur. Plusieurs raisons expliquent ce choix. La première tient aux règles des programmes de subvention gouvernementaux qui stipulent que la STM doit, pour en bénéficier, détenir l'actif (station de métro, bâtiment, parc de stationnement, etc.)

« Une entente conclue dans le cadre d'un PPP prévoit généralement que l'actif peut-être cédé par le partenaire privé à une institution publique plusieurs années plus tard, explique Amélie Régis, conseillère aux Affaires publiques à la STM. Or, comme certains programmes gouvernementaux permettent de financer jusqu'à 75 % des projets, il serait désavantageux pour la STM de ne pas s'en prévaloir. »

Par ailleurs, la STM bénéficie d'une bonne cote de crédit et, donc, de taux d'intérêt particulièrement intéressants. « Ces taux ne seraient probablement pas aussi avantageux dans le cadre d'un PPP », ajoute Amélie Régis, en rappelant également que la marge bénéficiaire qu'un partenaire privé peut exiger n'est pas toujours avantageuse pour l'entreprise publique. Enfin, la rentabilité d'un PPP est surtout attribuable à la portion exploitation d'un projet, conclut-elle, et les conventions collectives présentement en vigueur à la STM compliquent le recours à ce mode de réalisation.

Du côté de Québec, le Réseau de transport de la capitale (RTC) a réalisé certains projets d'abribus tempérés – où la température est maintenue autour de 5 °C – en collaboration avec différents partenaires privés ou publics, comme l'Université Laval. Par exemple, la station Colline parlementaire, inaugurée en décembre dernier, a été revampée en partie grâce au Fonds immobilier de solidarité FTQ. Toutefois, l'enveloppe budgétaire de ce type de projet dépasse rarement le million de dollars, et il ne s'agit pas de réels PPP. ●

Du côté de l'UMQ, le directeur des communications, François Sormany, soutient que les municipalités ne semblent pas adeptes des PPP et souligne que les membres de l'Union n'y ont pas eu recours récemment. Même son de cloche à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui représente des petites et moyennes municipalités.

Sage décision pour elles de se tenir loin des PPP, s'il faut en croire Pierre J. Hamel, professeur-chercheur spécialiste de l'innovation municipale à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). Les lois municipales n'empêchent pas les municipalités de participer à un PPP, mais « pourquoi s'y risqueraient-elles? demande-t-il. Les PPP ne sont pas une machine à imprimer de l'argent! Les Villes prennent le risque de se faire épingler par le Ministère si le projet est mal ficelé, ou pire, par l'Unité permanente anticorruption pour allégation de corruption ». Il rappelle que « les municipalités travaillent depuis longtemps avec des partenaires privés et n'ont pas attendu les PPP pour le faire ». Par ailleurs, conclut-il, « même la plus petite municipalité québécoise bénéficie de crédits garantis par le gouvernement du Québec à des taux d'intérêt auxquels une firme comme General Motors ne pourra jamais prétendre. Dès lors, pourquoi s'en priverait-elle pour répondre à l'appel d'un partenaire privé? »



L'ÉPREUVE DE LA RÉALITÉ

Liens brisés

Il y a cinq ans, les architectes québécois s'inquiétaient de l'impact des PPP sur leur pratique. L'expérience a-t-elle gommé ces craintes ou les a-t-elle renforcées ? Nous avons posé la question aux intéressés.

Hélène Lefranc

Pendant qu'une partie de la planète, et particulièrement les Britanniques, ne jurait que par les partenariats public-privé (PPP), le Québec attendait, puis il s'y est finalement intéressé dans les dernières années. Cette hésitation a-t-elle permis d'éviter les écueils, voire les échecs rencontrés ailleurs ?

Azad Chichmanian, associé chez NEUF architect(e)s (anciennement DCYSA), agence faisant partie du consortium qui a remporté le contrat du CHUM – le plus imposant chantier en PPP au Québec – en est convaincu. « C'est mon premier PPP, mais nos partenaires en ont fait ailleurs dans le monde. Ils trouvent celui-ci différent. Le dialogue avec le client est plus direct. La communication est la clé dans un tel projet et – jusque-là – elle est exemplaire. »

Le nombre d'heures de rencontres en témoigne : six fois 35 000 heures de réunion entre les acteurs du consortium et les représentants du CHUM. « Tout le monde veut s'assurer que les délais et les coûts sont respectés. On a tous hâte de voir l'hôpital et on souhaite tous en être fiers. On sait à quel point ce projet est symbolique. »

ARCHITECTE OU DIPLOMATE ?

C'est justement la coupure du lien traditionnel entre le donneur d'ouvrage et l'architecte qui fait grincer des dents d'autres confrères. Et encore plus quand l'architecte devient simple sous-traitant, comme dans le cas du CHSLD de Laval. Nationax, une entreprise active dans la réalisation de centres d'hébergement, a demandé à un entrepreneur général, EBC, de soumissionner avec elle pour répondre à l'appel d'offres d'Infrastructure Québec, dont les exigences étaient techniques et non architecturales. L'entrepreneur s'est alors adjoint les services de la firme d'architectes Bisson Fortin. →

L'architecte Richard Fortin exprime son malaise d'avoir été placé sous la hiérarchie de l'entrepreneur : son client n'est ni Infrastructure Québec, ni même l'utilisateur Nationax, mais EBC. Après que le consortium eût décroché le mandat – sur la base d'une esquisse sommaire –, l'architecte a dû endosser le rôle de facilitateur entre le propriétaire du bâtiment et l'entrepreneur.

«À l'étape des décisions de conception, l'architecte transmet ses conseils à l'entrepreneur, sans possibilité d'aviser l'utilisateur : cette obligation est assortie d'un devoir de réserve. Pour réussir à alerter l'utilisateur de certains choix risqués, il ne peut que suggérer des rencontres. C'est un rôle additionnel par rapport aux autres modes de réalisation, et il n'est pas rémunéré.»

Nationax a évidemment tout intérêt à réaliser un projet efficace, fonctionnel et facile à entretenir, puisqu'elle le gèrera pendant 20 ans. «On a fait d'autres CHSLD avec cette entreprise en mode traditionnel, qu'elle trouvait réussis, poursuit Richard Fortin. Nationax souhaitait la même qualité, mais elle a dû entrer dans le cadre et s'engager sur un prix afin de décrocher le PPP. Sa volonté était d'obtenir le plus possible, mais il faut bien que l'entrepreneur maximise ses profits.» Au milieu de ces jeux de pouvoir, l'avis du professionnel ne pèse pas lourd.

PPP et clés en main : du pareil au même ?

Sur papier, PPP et clés en main sont deux types de contrats distincts. Dans la pratique, pour l'architecte, ils diffèrent peu l'un de l'autre.

Dans les deux cas, le professionnel travaillant pour le consortium concevra, à partir de plans préliminaires, des plans d'exécution et en évaluera les coûts afin que l'entreprise puisse participer à l'appel d'offres. Dans le cas d'un PPP, le consortium rajoute « simplement » un loyer sur 20 ou 30 ans. On peut donc attribuer aux projets clés en main les mêmes vices qu'aux PPP : rupture du lien avec l'utilisateur, prédominance des intérêts financiers du constructeur lors du développement du concept, transfert du risque et de la responsabilité vers les architectes, sélection du soumissionnaire sur la base du prix et non de la qualité architecturale, etc.

À l'heure où Québec semble freiner l'élan vers des projets réalisés en PPP, certains architectes craignent un engouement pour le clés en main. En effet, ce mode d'attribution peut être perçu comme une formule magique à la suite de l'expérience de l'hôpital Sainte-Justine, à Montréal, où SNC-Lavalin a proposé un prix de 7 à 10 % plus bas que ses concurrents. Cet écart laisse perplexes ceux qui connaissent le dossier. S'agirait-il d'une bête erreur de calcul ? La réaction de SNC-Lavalin semble leur donner raison. Après s'être réjouie d'avoir remporté le contrat, l'entreprise a averti ses actionnaires qu'elle perdrait de l'argent dans ce dossier. À suivre, car l'attribution des prochains grands contrats publics devrait donner le ton.

REGISTRE DE DOLÉANCES

L'architecte et urbaniste Rémi Morency, de Groupe A, déplore lui aussi la rupture du contact avec le client dans le mode PPP. C'est son expérience de soumissionnaire – comme partie prenante d'un consortium – pour la réalisation en PPP du centre de détention de Sorel-Tracy qui a matérialisé cette lacune. «Les rencontres avec la Société immobilière du Québec et les représentants des services pénitenciers étaient fastidieuses. Seuls les concepteurs pouvaient s'exprimer librement. Nos interlocuteurs étaient entourés d'avocats et de comptables qui, au nom du respect du processus et de l'égalité des chances, les empêchaient de répondre immédiatement aux questions.» Alors que les PPP sont censés favoriser l'innovation, chaque fois que l'architecte propose un élément sortant du cadre établi, la proposition doit être longuement étudiée.

Même s'il fait partie de l'équipe qui a remporté ce contrat, Claude Provencher, de la firme Provencher Roy associés architectes, n'est pas pour autant un ardent défenseur des PPP. Au-delà de la relation avec l'usager, ils provoquent selon lui de drôles de situations, voire des conflits d'intérêts, entre autres parce que le milieu québécois de la construction et de l'architecture est petit. «Dans un projet en mode traditionnel, on travaille en tant qu'architecte aux côtés d'un client public. On doit notamment surveiller pour lui une entreprise de construction. Et, en même temps, on peut se retrouver client de cette entreprise soumissionnaire d'un PPP. Cela pose des questions éthiques.»

Autre doléance : aucun professionnel ne peut vraiment revendiquer la paternité du concept, celui-ci étant réalisé en plusieurs étapes par une succession d'architectes. Résultat : «L'architecte maître est déçu, car il ne termine pas le design, et celui qui l'exécute signe un projet dont il n'est pas fier. Il ne peut pas corriger les erreurs ou faire évoluer l'esthétique», déplore Claude Provencher, qui a occupé également le rôle d'architecte maître pour le projet du CHUM. «Au bout du compte, ce concept imparfait ne peut être modifié puisque le contrat est figé pour des décennies.»

Ce fractionnement de la conception soulève d'évidentes questions de responsabilité. Elles sont d'autant plus aiguës que beaucoup d'architectes ont l'impression de faire les frais du fameux transfert de risque, l'un des principaux avantages du PPP selon ses partisans. Des

Matière à poursuite

Une poursuite de 37 millions de dollars oppose le consortium d'architectes BPYA (formé des firmes Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes, Provencher Roy et associés architectes, Yelle Maillé architectes et Le Groupe Arcop), équipe maître du projet du nouvel hôpital, au CHUM.

Ces professionnels reprochent au CHUM de ne pas avoir respecté le contrat initial, qui date de 2006. Ils devaient en effet réaliser le concept, la préparation du dossier des plans et devis préliminaires pour toutes les phases du projet, quel que soit le mode de réalisation. Mais dès qu'il a été déterminé que le CHUM serait réalisé en PPP, ces conditions ont changé. La portée de leur mandat a été considérablement réduite. Or, c'était sur la base des modalités initiales que les firmes avaient répondu à l'appel d'offres et avaient accepté les contraintes du mandat et l'exclusivité.

De leur côté, les ingénieurs ont déposé une poursuite de l'ordre de 10 millions de dollars, similaire à celle des architectes. Le procès devrait se dérouler en 2016.

Le projet du CHUM n'est pas le seul PPP pour lequel le gouvernement québécois devra se présenter en cour. Dans le dossier de sept haltes routières construites ou rénovées en 2009 et en 2010 – son premier PPP –, il fait face à une poursuite de 55 millions de dollars déposée par Immostar. Cette entreprise administrait Aires de service du Québec, concessionnaire depuis 2008 du contrat en PPP, avant de faire faillite à la suite d'un litige avec le ministère des Transports du Québec. Insatisfait au moment de la livraison des bâtiments, le ministère avait refusé de payer le loyer. Il a ensuite repris la gestion des activités. Une deuxième série de haltes routières devait faire l'objet d'un transfert en PPP, mais l'appel d'offres n'a jamais été lancé.

choix relevant traditionnellement de la compétence de l'architecte – les matériaux, par exemple – sont imposés par l'entrepreneur, qui cherche à réaliser le projet à moindre coût, note Richard Fortin. « On est également plus exposés, car on nous demande d'exécuter rapidement les plans et devis, ce qui augmente le risque d'erreur. Pareil pour la réalisation. Le respect minimal des normes n'est pas une assurance de bons résultats. » Bref, tout est réuni pour créer une pression additionnelle.

TRANSFERT DE RESPONSABILITÉS ?

De son côté, le Fonds des architectes n'a pas encore reçu de réclamation liée à l'octroi de contrats en PPP. Ce qui n'empêche pas sa directrice générale, Marie-Chantal Thouin, de constater que ces derniers présentent des risques accrus.

« Comme ils sont établis sur la base de devis de performance, le simple fait de ne pas atteindre les objectifs déterminés est susceptible de constituer un manquement contractuel. Les professionnels et les entrepreneurs ont une obligation de résultat. » Ces contrats comportent notamment des dispositions sévères en ce qui concerne les retards et les dépassements de coûts, poursuit-elle. « Il est fréquent que les clauses pénales ou les obligations excèdent significativement le régime de responsabilité et la couverture d'assurance conventionnelle auxquels sont tenus les professionnels. »

Sa recommandation : procéder à une analyse détaillée afin de bien cerner le mandat et les risques qui en découlent. Le cas échéant, il faut prendre une assurance complémentaire.

Pour Rémi Morency, le plus grand risque de la participation à un PPP est la mauvaise évaluation de la quantité de travail. « Il faut calculer sa charge de travail et bien négocier le mode de rémunération (forfait ou banque d'heures). On a intérêt à faire notre travail le mieux possible en étant payé correctement puisqu'on ne peut pas se rattraper ensuite pendant la durée du contrat, comme le fera le consortium. Au fond, on n'est pas un vrai partenaire : ce ne sont pas nos plans qui font la différence, mais la façon dont est ficelée la proposition. »

Donc, quand il participe à de telles soumissions, l'architecte doit s'attendre à ce que des plans minutieusement conçus finissent à la poubelle, même s'ils ont une note supérieure à celle du concurrent. Bonjour la déception!

TOUS POUR UN

Pour les architectes, les PPP présentent trois avantages, selon Azad Chichmanian. « Ils forcent la réflexion de l'usager, qui doit établir à l'avance un programme détaillé. Ils obligent aussi à prendre en compte les coûts d'exploitation du bâtiment au moment de sa conception. Comme les gens qui hériteront de l'entretien font partie de l'équipe, le consortium investira peut-être un peu plus dans la qualité. » À l'en croire, il faudrait donc nuancer la difficulté de l'architecte à faire accepter ses propositions ou sa prise de risque. Enfin, le travail au sein d'un bureau multidisciplinaire est pour lui le troisième et principal avantage. « Au CHUM, on a sous le même toit les architectes et divers spécialistes, comme les ingénieurs en structure ou en circulation, les architectes paysagistes, les consultants LEED, le constructeur, en plus des personnes qui vont gérer le bâtiment. » Chacun étant sur place, la communication est fluide et les décisions se prennent rapidement, dit-il.

Pour Richard Fortin, l'expérience n'a pas été tumultueuse au point de le faire renoncer aux PPP, mais il est essentiel selon lui de poursuivre la réflexion sur le rôle de l'architecte dans ce mode de réalisation. Comme la réglementation, notamment le Code de déontologie et le Code civil, a été conçue pour les formules traditionnelles, elle ne garantit pas nécessairement l'intérêt du public dans ces types de contrats.

Malgré leur malaise, les architectes qui participent aux PPP affirment ne pas pouvoir se priver de tels revenus. Et ceux qui n'y participent pas n'osent pas les exclure. D'ailleurs, dans le cadre de la réalisation de cet article, nous avons approché un architecte spécialiste des bâtiments de santé qui n'a jamais participé à des PPP, leur trouvant trop de défauts. Paradoxalement, il ne souhaite pas être cité au cas où... il changerait d'avis. ☹

PPP ET QUALITÉ ARCHITECTURALE

La réduction des goûts

Les projets réalisés en PPP sont rarement synonymes de réussite sur le plan architectural. Et aux dernières nouvelles, personne ne semble avoir trouvé le moyen d'inclure la qualité dans le processus.

Martine Roux*



En 2011, le gouvernement albertain a annoncé la construction de 35 écoles élémentaires et secondaires, dont 12 réalisées en PPP. Sur la photo: Airdrie Middle School (février 2014), ABC Schools Partnership



Chantier du Centre universitaire de santé McGill, Montréal
(janvier 2014), IBI/ HDR /Yelle Maillé/Arcop
Photo: Centre universitaire de santé McGill

École secondaire Chapel-en-le-Frith,
Angleterre
Photo: Gordius CMS Limited



Il faut bien l'admettre: même si nos PPP sont jeunes, peu ont révolutionné le genre architectural. Même les plus visibles d'entre eux – la Maison symphonique, le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et le Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CRCHUM), tous trois dans la métropole – ne marquent pas l'imaginaire.

« Ces trois projets ne constituent pas une valeur ajoutée sur le plan architectural, estime l'architecte et urbaniste Clément Demers, directeur général du Quartier international de Montréal. Ce sont des bâtiments qui, à la limite, peuvent être d'une certaine neutralité, mais qui sont des occasions ratées en termes de production d'une architecture de qualité. » Ils auraient dû doter Montréal d'éléments de positionnement sur le plan international, selon lui. C'est loupé.

Pour Jean-Claude Marsan, architecte et urbaniste, les PPP devraient se limiter aux infrastructures de base. Car quoi qu'on fasse, l'expression d'une architecture de qualité nous ramène invariablement à trois principes clés: *necessitas, commoditas, voluptas*. « Un PPP nous donne possiblement un bâtiment solide. Mais fonctionnel ou beau? Ce n'est pas dans les priorités d'un consortium. » Il va plus loin: à Montréal, les PPP ont légué des bâtiments moches à tous points de vue. C'est pour lui la preuve qu'un projet d'architecture en PPP « est une aberration ».

AUDACE TIÉDASSE

Personne ne remet en cause le travail des architectes face au jeune, mais controversé legs des PPP au Québec. Ces projets échappent aux architectes, qui en sont les premiers frustrés. « La commande d'un PPP vise à réaliser un projet qui sera le moins cher possible, poursuit Clément Demers. Or, dans ce contexte, on ne tient pas compte de l'apport à long terme d'une architecture de qualité. C'est ça le principal enjeu. »

Selon Rémi Morency, architecte et urbaniste chez Groupe A, la déception quant au résultat est partagée par les donneurs d'ouvrage, qui voient souvent les meilleurs concepts écartés pour des questions de budgets. « Ce qu'ils souhaitent pour leur projet leur glisse entre les doigts. Au départ, les donneurs d'ouvrage se disent que le PPP va susciter l'innovation, mais ça se traduit toujours par "meilleur prix". » →



Innovation et PPP? Un mariage impossible, constate pour sa part Pierre J. Hamel professeur au centre Urbanisation Culture et Société de l'INRS, spécialiste des finances publiques et des PPP. Et pour cause: le banquier est le pivot d'un projet réalisé en PPP, selon lui. «Or, le banquier est allergique à tout ce qui pourrait représenter un risque! Un projet audacieux? Oublions. Innovant? Trop risqué.»

DES BOÎTES CARRÉES

Est-il possible de rehausser la qualité des bâtiments réalisés en PPP? La Grande-Bretagne, grande partisane de ce mode de réalisation – on y parle plus précisément de PFI, pour *Private Finance Initiative* –, a fait quelques pas en ce sens depuis ses premières expériences, vers 1989. Quelques malheureux résultats ont en effet attiré l'attention, dont une série d'écoles primaires et secondaires rappelant vaguement les grandes heures de l'architecture soviétique.

Afin de corriger le tir sans pour autant remettre en question le modèle, le gouvernement anglais a mandaté ses émissaires du design: les architectes de la Commission for Architecture and the Built Environment (CABE), une agence publique vouée à la promotion et à l'amélioration de l'architecture. Ainsi, lors de l'élaboration d'un PFI, ces derniers conseillent désormais municipalités et organismes et veillent à l'élaboration d'un design de qualité pour les ouvrages publics.

Cette initiative a certainement amélioré la qualité des concepts des PFI, croit la chercheuse Andrée De Serres, de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, une spécialiste des PPP. Au lieu de reproduire les mêmes boîtes carrées, les projets construits en PFI donnent désormais des résultats diversifiés, dit-elle. «Les nouvelles écoles construites sont toutes plus différentes les unes que les autres.»

Malheureusement, le Québec a reproduit selon elle les erreurs des premiers PFI, sans prendre en considération le chemin que la Grande-Bretagne a parcouru depuis pour améliorer la qualité architecturale. Pourtant, les gouvernements ont toute la latitude nécessaire pour mettre en place des mécanismes favorisant la prise en compte des éléments de design. C'est d'ailleurs ce qu'a fait la Grande-Bretagne à partir de 2005.

«Il appartient aux donneurs d'ouvrage d'inclure des critères spécifiques quant au design, à la fonctionnalité, à l'efficacité d'opération et à la qualité architecturale. On améliore ainsi la qualité des projets, dit-elle. Par exemple, on peut dire qu'on veut du bois pour un ouvrage, mais si un concurrent opte pour une essence de qualité tandis que l'autre prend ce qu'il y a de moins cher sur le marché, le résultat sera très différent.» Alors que rien n'empêche le donneur d'ouvrage de préciser ses attentes jusque dans les moindres détails, selon elle.

«SORTIR» LA CONCEPTION ?

Mais ce n'est pas si simple. D'une part, la qualité en architecture est un concept difficile à définir et ne fait pas consensus, remarque Pierre J. Hamel. D'autre part, les projets doivent être modulables: pensons notamment aux hôpitaux qui, au fil des prochaines décennies, devront s'adapter à de nouvelles maladies ou à de nouvelles technologies. «Comment intégrer l'évolution potentielle du bâtiment dès la conception?» demande le professeur. «C'est l'antithèse d'un PPP, où on exécute ce qui est dans le contrat.»

À part l'exemple notoire du viaduc de Millau – conçu par Foster Partners et réalisé en PPP par le groupe Eiffage –, peu de projets en PPP excluent la conception. Ne serait-ce pas pourtant une avenue souhaitable? Les experts sont sceptiques.

«Il faudrait exiger de la part des concepteurs participant à l'appel d'offres des plans préliminaires très avancés, et non des esquisses, avance Clément Demers. Cela afin que l'entrepreneur puisse soumissionner sur des plans très précis, avec l'obligation de garder les professionnels concepteurs dans la réalisation.» L'équipe conceptrice devrait d'ailleurs assurer un suivi jusqu'à la fin du projet, ajoute-t-il. Mais au bout du compte, le projet finirait par coûter plus cher qu'en mode traditionnel!



Chantier du Centre universitaire de santé McGill, Montréal
(janvier 2014), IBI/ HDR /Yelle Maillé/Arcop
Photo : Centre universitaire de santé McGill

**« JE NE CROIS PAS QUE LE PPP
AIT UN AVENIR PROMETTEUR
PARCE QUE CE SERA
TOUJOURS PLUS COÛTEUX
QU'UN MODE TRADITIONNEL
BIEN FAIT. OR, LE QUÉBEC NE
S'EST JAMAIS DONNÉ
L'OCCASION D'AVOIR UN MODE
TRADITIONNEL BIEN FAIT. »**

— CLÉMENT DEMERS

« Pour les fervents des PPP, il est plus sûr de ne pas exclure du projet la conception, ajoute Pierre J. Hamel. Car pour eux, le fait d'associer le concepteur à celui qui sera responsable de l'entretien à terme est une garantie que l'immeuble sera facile à entretenir. »

QUESTION DE PONDÉRATION ?

Selon Claude Provencher, de Provencher Roy et associés architectes, la qualité des projets est limitée par la fragmentation de la conception dans le modèle de PPP qui a la cote au Québec. Par exemple, dans un *design-build* (conception-construction), si de mauvaises décisions sont prises au départ par l'équipe d'architectes maîtres, les architectes travaillant pour le consortium pourront difficilement corriger les erreurs ou faire évoluer l'esthétique. « C'est comme si on demandait à une personne de faire la première partie d'un plat et à une autre de continuer la recette! Ça ne donne pas nécessairement de bons résultats. »

Pour Azad Chichmanian, associé chez NEUF architect(e)s et partisan des PPP – son bureau collabore notamment au projet du CHUM –, une qualité accrue passe par une pondération accrue dans la grille d'évaluation par rapport à d'autres éléments, dont le prix.

« Il faudrait insister davantage sur la qualité architecturale pour être sûr qu'il y ait une certaine audace. [Avec une pondération adéquate], les éléments les plus intéressants de la conception seraient conservés. » L'équipe maître du projet a un rôle clé à jouer dans l'amélioration ou la préservation de la qualité, ajoute-t-il. « Ça prend une équipe maître capable de consolider les critères de qualité et l'ambition de son client, en plus de bien les exprimer dans le programme. »

Selon Clément Demers, pour favoriser la qualité d'un projet, les donneurs d'ouvrage auraient tout intérêt à

miser sur un avantage majeur des PPP : l'utilisation des connaissances techniques et pratiques des entrepreneurs par l'équipe de conception. Il donne l'exemple du CCDC 5B, le contrat type d'un entrepreneur général gérant, qui permet à un entrepreneur, lorsqu'il est retenu tôt dans le processus, de contribuer à la conception. Cela permet à la fois d'optimiser coûts et qualité grâce à des choix judicieux basés notamment sur l'expertise de l'entrepreneur.

« Cette collaboration existe déjà dans les PPP. C'est d'ailleurs le seul avantage que j'y vois : la capacité d'optimiser le design pour le rendre le plus réaliste possible et le plus pragmatique en termes de mise en œuvre et de durabilité, grâce à la collaboration entre les équipes de conception et celles de construction. »

QUEL AVENIR ?

N'empêche que pour nombre des acteurs interviewés, les PPP ne passeront pas à l'histoire, du moins en ce qui a trait à la qualité architecturale des bâtiments ainsi réalisés. Pour Claude Provencher, cette formule est carrément « un leurre. C'est un concept monté par des comptables et des avocats, qui ne tient pas la route, une formule épouvantable qui fait en sorte que le public paie trop cher pour une qualité moindre ».

Clément Demers renchérit : « Je ne crois pas que le PPP ait un avenir prometteur parce que ce sera toujours plus coûteux qu'un mode traditionnel bien fait. Or, le Québec ne s'est jamais donné l'occasion d'avoir un mode traditionnel bien fait. » La commande publique devrait prêcher par l'exemple avec des bâtiments remarquables et durables, croit-il. « Mais c'est tout le contraire avec les PPP. Je suis convaincu qu'un jour, il y aura une enquête publique sur les PPP. »

Ça nous changera de Tony Accurso... même si ce ne sera pas forcément pour le mieux! ☹

* Avec la collaboration d'Hélène Lefranc.

L'épreuve des faits en six mots clés

Il y a cinq ans, lors de la publication de notre premier dossier sur les PPP concernant le cadre bâti, les opposants à ce mode de réalisation s'inquiétaient de certaines dérives. Les faits semblent leur donner raison.

Transparence

Au Québec, les études menant au choix du PPP, les dossiers d'affaires et même les concepts architecturaux sont confidentiels. Ainsi, malgré ses démarches, l'Ordre n'a pas réussi à obtenir que soient rendus publics les concepts proposés pour la Maison symphonique, à Montréal. Idem pour les contrats d'entretien. Devant l'opacité entourant les informations, la CSN a entrepris des procédures judiciaires afin d'avoir accès au contrat d'entretien exclusif du futur CHUM, qui s'échelonne sur 30 ans.

Concurrence

Selon les experts, un minimum de trois soumissionnaires est nécessaire pour que s'exerce une saine concurrence lors de l'attribution d'un contrat en PPP. Or, dans plusieurs projets, à la suite de retraits ou de disqualifications, il arrive qu'il ne reste qu'un seul soumissionnaire en lice ! C'était le cas dans les projets de la Maison symphonique, du CHUM ainsi que du Centre de recherche du CHUM.

Collusion et corruption

Fait troublant, les professionnels qui ont soumissionné sur les projets du CHUM et du CUSM se sont mis d'accord pour stopper le travail, faisant front commun pour influencer le gouvernement afin que les compensations aux perdants passent de 9,5 à 20 millions de dollars. Par ailleurs, devant les apparences de conflits d'intérêts, une enquête de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) a été réclamée sur l'attribution du contrat du CHUM. Les allégations de collusion et de corruption les plus spectaculaires concernent toutefois le projet du CUSM, où 22,5 millions de dollars auraient été versés en pots-de-vin pour l'obtention du chantier. De hauts dirigeants de SNC-Lavalin ainsi que les anciens dirigeants du CUSM font d'ailleurs l'objet de poursuites.

Partage des risques

Le partenaire privé se tourne généralement vers le public lorsqu'il doit faire face à des imprévus... ou à des événements dont il a mal évalué la portée. Un «extra» a ainsi été demandé par SNC-Lavalin à l'Agence métropolitaine de transports (AMT) pour la construction du centre d'entretien des trains, à Lachine, parce que le sol était apparemment plus contaminé que prévu. De son côté, l'AMT prétend que le risque à cet égard était décrit dans l'appel d'offres. Refusant de payer le surplus, elle a porté la cause devant les tribunaux.

Par ailleurs, devant la difficulté pour les consortiums de financer le projet de la Maison symphonique durant la crise financière de 2008, le gouvernement a pris à sa charge une part plus élevée que prévu de l'investissement initial, soit 70 millions de dollars. Autre exemple : quand le concessionnaire Aires de service du Québec a fait faillite, l'État a été contraint de reprendre la gestion de huit haltes routières.

Délais

Il est faux de prétendre que les projets en PPP sont toujours réalisés plus rapidement que ceux en mode traditionnel, car une multitude de facteurs allongent les délais : études préalables, processus de sélection, discussions ardues avec l'attributaire avant la conclusion du contrat, éventuelle difficulté pour le privé de se financer. Ainsi, en Montérégie, quatre CHSLD réalisés en PPP ont ouvert leurs portes en 2013... soit avec quatre ans de retard ! Une fois le contrat signé, par contre, l'échéancier de construction est généralement respecté, à cause des pénalités auxquelles s'expose le privé.

Budgets

Le vérificateur général du Québec l'a démontré dans plusieurs rapports : le PPP coûte habituellement plus cher que les autres modes de réalisation. Au-delà du fait que les conditions d'emprunt sont moins avantageuses pour le privé que pour le public, il est fréquent que les budgets de ces projets explosent en cours de route. Comme pour d'autres modes de réalisation, les mauvaises estimations initiales sont souvent en cause, mais ces dérapages sont aggravés par les délais dus au processus d'attribution du PPP. Par exemple, le gouvernement a finalement déboursé 10 millions de dollars – au lieu de 6 – dans le dossier des haltes routières. En outre, le coût de la Maison symphonique, estimé à 106 millions de dollars en 2006, sera plutôt de 259 millions de dollars sur 30 ans.

Autre enjeu influençant le rendement financier : l'éventualité de la rétrocession des bâtiments au terme des contrats. Ainsi, selon des analyses comparatives initiales entre les différents modes de financement, dans le cas des CHSLD, le PPP est rentable à condition que le public récupère les bâtiments au bout de 25 ans. Ce ne sera toutefois pas le cas, puisque le privé restera propriétaire.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

Mandat parent

L'accouchement a été plus long que prévu, mais la Société québécoise des infrastructures a finalement vu le jour en novembre. Quel sera son mandat, et quels modes de réalisation privilégiera-t-elle ? Présentation.

Hélène Lefranc

Issue de l'union de la Société immobilière du Québec et d'Infrastructure Québec, la Société québécoise des infrastructures (SQI), dernier-né des organismes gouvernementaux, a hérité des missions respectives de ses deux « parents » : d'une part, soutenir les organismes publics dans leurs projets d'infrastructure et, d'autre part, développer, maintenir et gérer leur parc immobilier. Ainsi, deux grands volets composent l'organigramme : gestion immobilière d'un côté, planification et gestion de projets de l'autre.

Qu'apporte au fond cette création ? Pour le gouvernement québécois, le but est clair : favoriser une meilleure reddition de comptes tout au long de l'évolution des projets. Il s'agit aussi d'optimiser les ressources et d'obtenir une masse critique d'expertise. →

Concrètement, ceux que la SQI nomme ses « clients », c'est-à-dire les ministères et organismes qui font appel à elle, s'adresseront dorénavant à un seul interlocuteur dans le traitement de leurs projets. La SQI devient en effet gestionnaire de tous les grands projets (voir « De la politique à la directive », p. 43), du démarrage jusqu'à la clôture. En tant que maître d'œuvre, elle est responsable de la performance à l'égard des coûts, de la portée du projet et des échéanciers. De plus, elle devra informer le gouvernement de la présence de tout enjeu ou risque qui n'aurait pas été évalué et nécessiterait de modifier les paramètres initiaux. Un bureau de coordination de projets la relie d'ailleurs au Conseil du trésor, avec qui elle collaborera étroitement.

La SQI tient-elle davantage de la Société immobilière du Québec ou d'Infrastructure Québec? Ses deux organismes n'avaient ni la même culture organisationnelle, ni la même idéologie. Son président-directeur général, Luc Meunier, un gestionnaire qui a fait carrière dans le secteur public, a été depuis 2011 à la tête d'Infrastructure Québec, puis de la Société immobilière du Québec avant qu'elle ne disparaisse. Selon lui, même si on peut avoir l'impression que le nouvel organisme absorbe Infrastructure Québec, en fait, il réunit les avantages des deux anciennes sociétés: l'une était centrée sur les besoins fonctionnels et techniques du client, l'autre proche des priorités gouvernementales. « L'intégration apporte une plus-value », affirme-t-il, autant pour les clients que pour les actionnaires. « Grâce à l'ancien rôle d'influence d'Infrastructure Québec, on pourra par exemple débloquer rapidement des dossiers. »

EXPERTISE RENFORCÉE

Le profil des collaborateurs d'Infrastructure Québec, essentiellement des juristes et des financiers embauchés par la défunte Agence des PPP, faisait sourciller plus d'un architecte. De son côté, la Société immobilière du Québec employait 51 architectes – soit un peu plus de 6% de l'effectif –, ce qui faisait dire aux mauvaises langues qu'ils contrôlaient l'organisme! Tous font partie des 800 employés de la SQI, qui revoit présentement la composition de son effectif et cherche à définir un plan de main-d'œuvre, sans pour autant amoindrir le savoir-faire dans les domaines des infrastructures de santé ou de justice.



Bibliothèque Marc-Favreau, Dan Hanganu architectes
Photo: Michel Brunelle



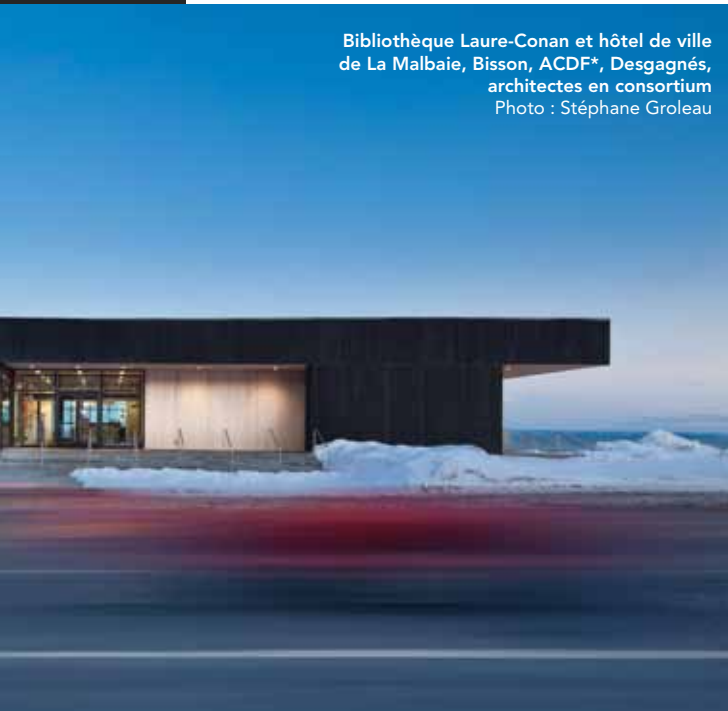
« Une chose est certaine, dit Luc Meunier, nous allons renforcer notre expertise en gestion de projet. Elle évoluera ensuite en fonction de notre portefeuille, selon la mise en œuvre du Plan québécois des infrastructures. » Un gestionnaire de projet devra rendre compte de bout en bout. Des compétences seront déployées pour l'appuyer et l'accompagner, y compris sur le plan technique. Ces gestionnaires sont d'ailleurs généralement des architectes ou des ingénieurs. Avis aux intéressés : des postes sont déjà à pourvoir.

La consolidation de l'expertise interne devrait être positive pour les architectes en pratique privée. « Parler le même langage permettra de bien travailler ensemble. Cela facilitera la vie des professionnels à l'externe et nous permettra d'aller chercher la meilleure valeur ajoutée en architecture et en ingénierie », estime le gestionnaire. Pas de changement du côté de la sélection des professionnels et de leur rémunération : elle se poursuit sur la base de la qualité et du décret. →

De la politique à la directive

Québec finalise présentement une *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique* afin de remplacer l'actuelle *Politique-cadre des grands projets d'infrastructure publique*. Cette démarche fait suite à la publication, en avril dernier, du *Plan québécois des infrastructures 2013-2023*, qui planifie les investissements sur 10 ans, et à la loi ayant mené à la création de la Société québécoise des infrastructures. La nouvelle directive fera passer le seuil d'un grand projet de 40 à 50 millions de dollars et détaillera son cheminement dans l'appareil gouvernemental de même que les étapes de sa validation.

Bibliothèque Laure-Conan et hôtel de ville de La Malbaie, Bisson, ACDP*, Desgagnés, architectes en consortium
Photo : Stéphane Groleau



Bibliothèque Marc-Favreau, Dan Hanganu architectes
Photo: Michel Brunelle

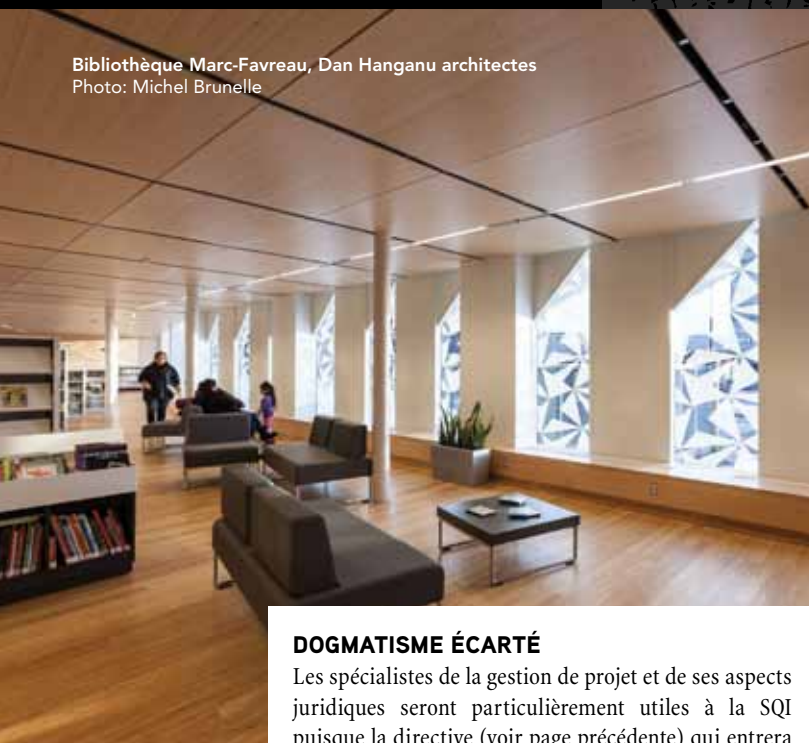
LA SQI EN CHIFFRES

Budget: environ 900 millions de dollars
(organisme extrabudgétaire, la SQI se finance par la tarification de ses services)

Portefeuille de projets à terme: 22 milliards de dollars d'investissements

Parc immobilier: 5,2 millions de mètres carrés dans 1300 bâtiments

Bibliothèque Marc-Favreau, Dan Hanganu architectes
Photo: Michel Brunelle



Bibliothèque Laure-Conan et hôtel de ville de La Malbaie, Bisson, ACDF*, Desgagnés, architectes en consortium
Photo : Stéphane Groleau



DOGMATISME ÉCARTÉ

Les spécialistes de la gestion de projet et de ses aspects juridiques seront particulièrement utiles à la SQI puisque la directive (voir page précédente) qui entrera prochainement en vigueur lui confiera la responsabilité de préparer, pour le ministre concerné, le dossier d'affaires des grands projets, accompagné de recommandations sur le mode de réalisation. Au final, c'est le Conseil des ministres qui tranchera.

Le nouvel organisme étant susceptible d'influencer les décisions politiques, on peut se demander quelle est sa position quant aux modes de réalisation. La SQI souhaite être reconnue pour sa rigueur dans l'élaboration des dossiers d'affaires et l'analyse du mode de réalisation adéquat (traditionnel, clés en main, gérance de projet, partenariat public-privé). «Un gardien de la rigueur», se plaît à répéter Luc Meunier, insistant aussi sur le fait que la SQI s'engage à être la plus transparente possible.

Dès lors, le dirigeant affirme que l'organisme, «tel un menuisier qui ne peut pas se priver d'outils», prendra en considération tous les modes d'attribution de la commande «sans en démoniser aucun». Il promet aussi de faire preuve de flexibilité quant à leur mise en œuvre. Deux exemples l'inspirent tout particulièrement: le viaduc de Millau, où un concours d'architecture et d'ingénierie a précédé le PPP, et le Musée national des beaux-arts du Québec, où le concours d'architecture a été suivi d'un dialogue compétitif, habituellement réservé au processus de PPP.

Un événement heureux? Trop tôt pour en juger, mais pour les architectes, cette naissance s'annonce prometteuse. ☺

VOS IDÉES ONT UNE LONGUEUR D'AVANCE. NOS SOLUTIONS ONT PRIS UNE LONGUEUR D'AVANCE SUR LES CODES.



Gardez une longueur d'avance, choisissez Owens Corning^{MD}, les isolants et systèmes n° 1 au Canada pour assurer des efficacités énergétiques optimales qui satisfont ou dépassent les codes du bâtiment en vigueur.

1-800-438-7465 ou visitez le site owenscorning.ca

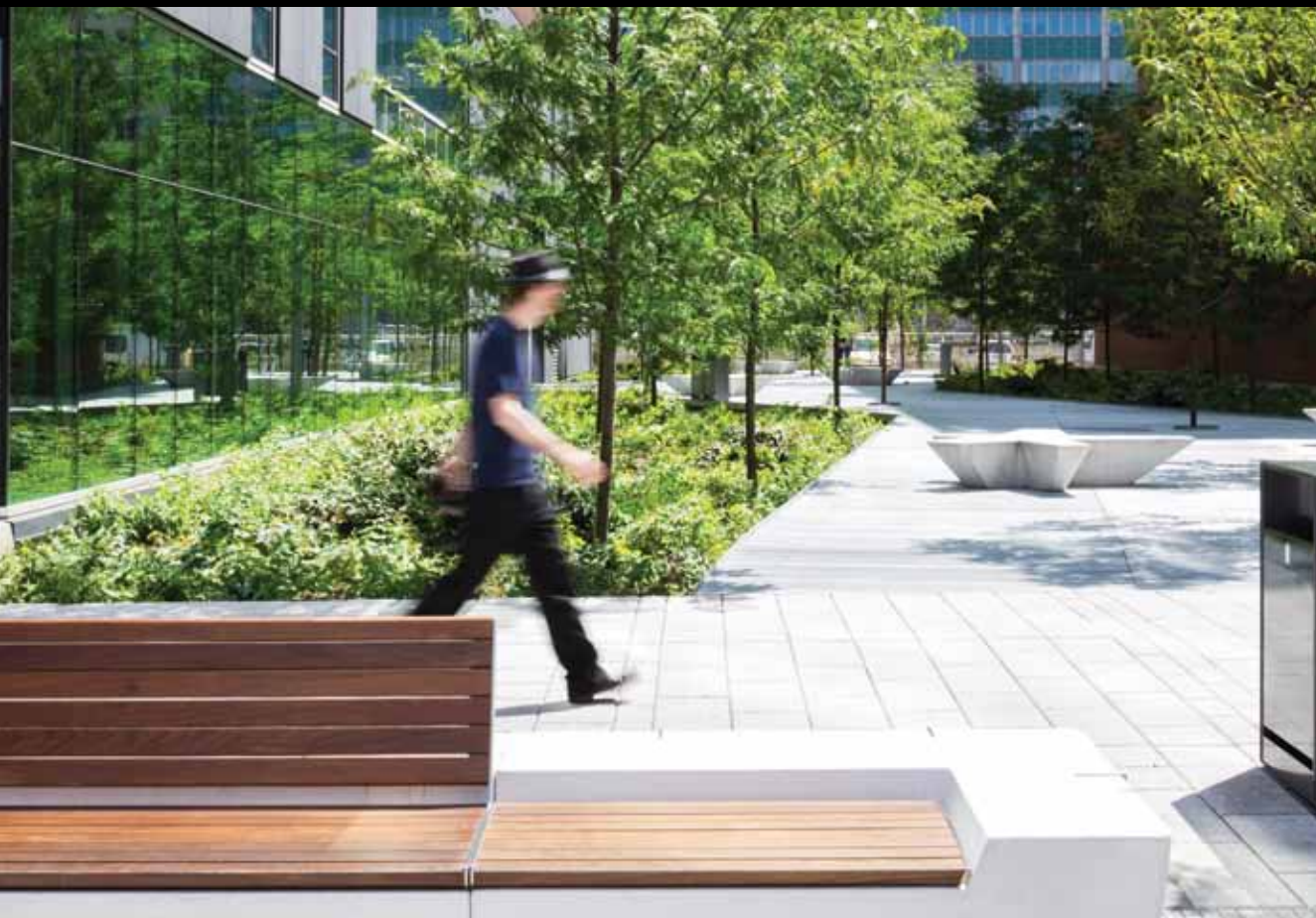


MIEUX VIVRE GRÂCE À L'INNOVATION[®]

LA PANTHÈRE ROSE^{MC} & © 1964-2014 Metro-Goldwyn-Mayer Studios Inc. Tous droits réservés. La couleur ROSE est une marque déposée de Owens Corning. © 2014 Owens Corning. Tous droits réservés.

Le contenu de 73 % de matières recyclées est basé sur le contenu moyen en verre recyclé de tous les isolants en fibre de verre en matelas, en rouleau et en vrac sans liant de Owens Corning fabriqués au Canada. Certifié SCS. Le logo GREENGUARD Enfants et écolesSM est une marque de certification enregistrée utilisée sous licence par le biais du GREENGUARD Environmental Institute. L'isolant ROSETM de Owens Corning est certifié par GREENGUARD pour la qualité de l'air à l'intérieur des locaux, à l'exception des isolants en vrac avec liant. Ce produit a obtenu la certification GREENGUARD Enfants et écolesSM et il est certifié sans formaldéhyde.

73	20
<p>GREENGUARD</p> <p>PRODUIT CERTIFIÉ À FAIBLES ÉMISSIONS DE PRODUITS CHIMIQUES UL.COM/GG UL 2818</p> <p>OR</p>	<p>SCS certified</p> <p>MINIMUM 20 % CONTENU RECYCLÉ AVANT CONSOMMATION</p> <p>Potentiel de réchauffement de la planète inférieur de 70 % comparé à la formulation antérieure</p>
<p>EcoLogo</p> <p>Produit certifié sans formaldéhyde UL.COM/ECV</p> <p>SCS certified</p> <p>MINIMUM 73 % CONTENU RECYCLÉ 64 % APRÈS CONSOMMATION 9 % AVANT CONSOMMATION</p>	<p>GREENGUARD</p> <p>PRODUIT CERTIFIÉ À FAIBLES ÉMISSIONS DE PRODUITS CHIMIQUES UL.COM/GG UL 2818</p> <p>OR</p>
Isolant ROSE ^{MC} FIBERGLAS [®]	Isolant de polystyrène extrudé rigide FOAMULAR [®]



BÂTIR AU BON ENDROIT **L'ESPRIT DES LIEUX**

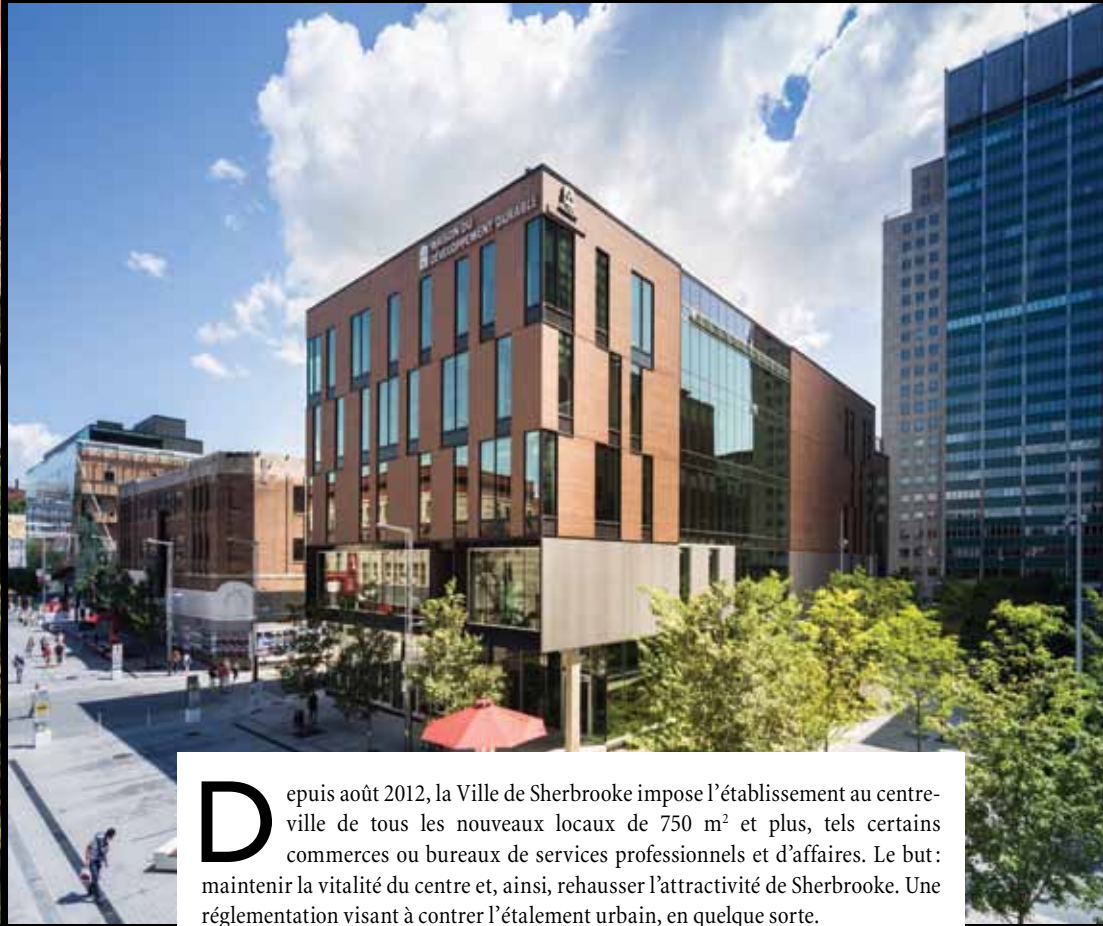
Les choix d'emplacement des commerces, bureaux, services et équipements publics jouent un rôle décisif dans l'organisation spatiale, la vitalité du territoire et les besoins de transport. Car bâtir au bon endroit, c'est tout un art! Voici comment aider vos clients à tirer parti des sites urbains.

Amandine Rambert*



Maison du développement durable, Montréal,
Menkès Shoener Dagenais LeTourneux architectes
Photo : Stéphane Groleau

Maison du développement durable, Montréal, Menkès Shoener Dagenais LeTourneux architectes
Photo : Stéphane Groleau



Depuis août 2012, la Ville de Sherbrooke impose l'établissement au centre-ville de tous les nouveaux locaux de 750 m² et plus, tels certains commerces ou bureaux de services professionnels et d'affaires. Le but : maintenir la vitalité du centre et, ainsi, rehausser l'attractivité de Sherbrooke. Une réglementation visant à contrer l'étalement urbain, en quelque sorte.

Sherbrooke n'est pas la seule. Face au constat de l'éparpillement des activités – les distances totales parcourues ont augmenté de 37 % entre 1990 et 2007 selon Ressources naturelles Canada –, plusieurs municipalités choisissent d'encadrer les décisions en matière d'immobilier pour assurer l'intégration urbaine des activités professionnelles et commerciales et la vitalité de leur territoire. À l'inverse, beaucoup d'organisations se rendent compte de l'importance de s'établir dans un noyau urbain, notamment en raison des ennuis de santé et de l'absentéisme liés aux pratiques de mobilité de leurs employés.

MILIEUX DE VIE

Plusieurs raisons poussent les entreprises à s'établir dans un centre urbain, dont la proximité d'activités et la vitalité du quartier. Fait nouveau, Vivre en Ville a récemment constaté qu'au Canada de nombreuses chaînes de grandes surfaces – Rona, Canadian Tire, Best Buy, etc. – délaissent les emplacements en périphérie pour réinvestir les milieux urbains avec des magasins de plus petite superficie. En se rapprochant de leur clientèle, elles consolident leurs parts de marché et résistent mieux à la concurrence, notamment celle du commerce électronique. →



« The Rise », Vancouver,
Nigel Baldwin Architects
Photo : Vivre en ville

Ainsi, en choisissant d'installer son bureau montréalais dans le quartier Mile-End, l'éditeur et producteur de jeux vidéo Ubisoft a misé sur la proximité de sa main-d'œuvre et sur l'image d'un secteur en transformation. La décision de l'entreprise a d'ailleurs provoqué un effet d'entraînement positif sur le tissu économique local. D'une part, de plus petits acteurs de la filière se sont stratégiquement établis à proximité pour multiplier les occasions d'affaires. D'autre part, les 2300 employés de l'entreprise constituent une clientèle intéressante pour les commerces et les restaurants du quartier. Bref, il s'agit d'un choix d'emplacement gagnant et pour l'entreprise et pour la collectivité.

Avant de sélectionner un emplacement, les organisations tiennent généralement compte de la présence – ou de l'absence – de la concurrence. Toutefois, peu d'entre elles prennent en considération les atouts du quartier d'accueil. Pourtant, un quartier dense et bien desservi par le transport en commun permettra d'attirer davantage de candidats et de mieux retenir la main-d'œuvre. De plus, le fait d'être situé à distance de marche de restaurants, d'épiceries et de commerces, d'un CPE ou d'un CLSC peut améliorer considérablement la qualité de vie des employés, et ce, sans investissement de la part de l'employeur.



Juste du Pin



REVÊTEMENTS DE BOIS



Nouveau siège social :

266, rue Armand Majeau,
St-Roch-de-l'Achigan
Tél. : 450 439-6888

Succursale de Mont-Tremblant :

1555, route 117, Mont-Tremblant
Tél. : 1 819 425-7879

Pour plus d'informations,
visitez >> www.justedupin.com



Collection Xtrem15



- L'aspect naturel du bois avec une résistance exceptionnelle
- Bois d'une résistance supérieure
- Garantie 15 ans sans entretien
- Sans clous apparents, facile à installer
- Bouts emboutetés



Collection CONTEMPORAINE

- Aspect torréfié nécessitant moins d'entretien
- Bois d'une résistance supérieure
- Sans clous apparents, facile à installer
- 40% moins cher que le bois torréfié
- Disponible dans le nouveau et le clair de noeuds

Enfin, une intégration dans un lieu qui est un milieu de vie animé et convivial favorise non seulement la résilience économique et l'attractivité, mais aussi l'expérience de tous les usagers d'un bâtiment.

AVANTAGES COLLATÉRAUX

Une organisation peut aussi tirer profit de l'expérience urbaine et de l'animation qu'offre la rue où elle s'implante. Par exemple, en choisissant d'installer ses nouveaux locaux rue Principale, à Granby, la Caisse Desjardins de Granby-Haute-Yamaska, conçue par Cimaïse et Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes, a voulu assurer à long terme son image et son attractivité en tant qu'employeur.

En outre, un bâtiment qui propose un lien harmonieux avec la rue profitera de son animation en même temps qu'il la renforcera. Cette interface s'exprime par l'échelle du bâtiment, par sa vitrine ou ses baies, qui donnent un aperçu de l'intérieur ou des étalages, et par sa terrasse. Autant d'éléments qui prolongent dans la rue l'expérience offerte aux employés, aux clients ou aux visiteurs.

À l'inverse, la présence d'un stationnement à l'avant d'un bâtiment constitue un obstacle à un dialogue fructueux entre l'activité et les passants. Pour y remédier, on peut notamment partager les espaces de stationnement avec les voisins, utiliser ou louer une surface à l'arrière du bâtiment, ou encore opter pour un stationnement étagé ou souterrain.

Chose certaine, les architectes peuvent aider les entreprises et organisations à profiter pleinement de l'emplacement choisi. Ils peuvent, par exemple, les inciter à favoriser une implantation à l'avant de la parcelle, de même qu'une entrée principale donnant sur le trottoir. Le bâtiment peut alors participer à l'animation de la rue et bonifier l'image de l'organisation auprès de tous ceux qui y passent, tout en apportant une plus-value au quartier. Un choix non seulement responsable, mais rentable. Qui dit mieux? 🐘

* Chargée de projets, Vivre en Ville



Des solutions d'étanchéité depuis 1908

Un service de qualité

Des produits québécois

TOITURE

TOIT VERT

MURS

FONDATION

STATIONNEMENT

PONT

GÉNIE CIVIL

1.877.MAMMOUTH
www.soprema.ca

LA SÉRIE DE FENÊTRES

ALTITUDE

DE ROYAL

NOUVELLE GÉNÉRATION DE FENÊTRE COMMERCIALE
Unique par sa performance, son élégance et sa durabilité



Composé de profilés d'aluminium extrudés intérieurs et extérieurs, reliés à la technologie **vCore**, ce système de fenêtre architectural témoigne d'un savoir-faire remarquable. La fenêtre commerciale **Altitude** de Royal recèle nombre de scénarios et s'intègre parfaitement dans vos projets institutionnels et commerciaux.

Les profilés du système d'isolation vCore Technologie sont conformes à la norme AAMA 303. Le système de fenêtre Altitude de Royal rencontre les exigences de la norme AAMA/WDMA/CSA 101/I.S.E/A440-08.

www.thermoplast.com | 1 800.361-9261



ROYAL[®]
vCore Technologie



MENTION EN ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

L'EXCELLENCE POUR TOUS

Peu associée à une architecture d'excellence ou d'innovation, l'accessibilité universelle est souvent vue comme une contrainte lors de la conception. Or, on peut concilier design et inclusion. Comment les architectes peuvent-ils contribuer à bâtir un Québec plus inclusif sans sacrifier l'esthétisme ?

Sophie Lanctôt*

Le 16 novembre dernier, l'Ordre des architectes du Québec a dévoilé les lauréats 2013 de ses Prix d'excellence en architecture. Pour la sixième fois, plusieurs projets étaient en lice pour décrocher une Mention spéciale en accessibilité universelle. Malheureusement, aux yeux du jury, aucune des candidatures soumises ne répondait aux critères d'attribution d'une telle mention. « Dans le cadre d'un prix d'excellence, on aurait pu s'attendre à des propositions innovantes sur le plan de l'accessibilité universelle qui aillent au-delà des normes et qui soient associées à une architecture méritoire », a-t-il commenté.

C'est à l'Ordre qu'il appartient d'analyser ce résultat et d'en tirer des enseignements en vue de l'édition 2015**. Pour sa part, Société Logique s'interroge sur la perception qu'ont les architectes de l'accessibilité universelle et souhaite partager cette réflexion sur l'inclusion.

Bien sûr, il existe des lois et des règlements en matière d'accessibilité, les plus connus étant ici la section 3.8 du Code de construction du Québec et, chez nos voisins du sud, la loi fédérale protégeant les personnes handicapées (Americans with Disabilities Act). Ces mesures visent à réduire les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées dans les bâtiments.

Malheureusement, souvent ces mesures produisent un résultat contraire à l'objectif visé : en distinguant deux types d'usagers, elles incitent les architectes à concevoir des aménagements destinés principalement aux personnes handicapées, augmentant ainsi la stigmatisation. Les rampes d'accès, plateformes élévatoires, sections de comptoir abaissées, protections sous l'escalier, mains courantes et marquages divers sont intégrés au bâtiment au détriment du concept, du design, de l'esthétisme ou des coûts. →

Afin de réaliser un bâtiment réellement inclusif, les concepteurs doivent tenir compte des besoins de l'ensemble des usagers. Et s'il ne s'agissait pas d'une contrainte, mais plutôt d'une occasion d'innover ? Il est possible de revisiter nos façons de faire en explorant les nombreuses manières d'améliorer l'usage et la sécurité des lieux pour tous. Il est tout aussi possible d'adopter des pratiques de design qui incluent tous ceux qui ne constituent pas la majorité, et ce, sans compromettre la qualité ou l'originalité.

QUESTION DE SENS

L'accessibilité universelle d'un lieu ne se voit pas. Elle se vit, se sent, s'expérimente. Dès lors, une conception inclusive devrait viser les caractéristiques suivantes: une organisation intuitive, une orientation facile, des interfaces fluides avec l'environnement, des parcours simples et efficaces, des lieux confortables et sécuritaires, des possibilités similaires pour tous et un design soutenant la fonction.

À chaque étape de la conception d'un bâtiment, placez-vous dans la peau d'une personne ayant des limitations sur le plan de la vision, de l'ouïe, de la mobilité ou des capacités cognitives. Votre projet devrait permettre un usage autonome, identique ou similaire pour tous, idéalement sans ajouts qui soient destinés uniquement aux personnes handicapées. Faites l'exercice à l'étape de l'idéation, des esquisses, du choix des matériaux ou des dessins d'atelier en gardant à l'esprit que les difficultés vécues par les personnes handicapées sont révélateurs des besoins de l'ensemble des usagers d'un lieu.

L'accessibilité universelle est avant tout affaire de design. Ce dernier doit être fonctionnel pour tous, esthétique, approprié au contexte. N'est-ce pas là l'un des principaux objectifs de l'architecte ?

* Directrice générale, Société Logique

** NDLR – En effet, l'Ordre examine différentes options qui permettront de mettre davantage en valeur les critères d'accessibilité universelle dans le cadre des Prix d'excellence en architecture.

TOUS DANS LE MÊME BATEAU

« J'ai de la difficulté à entrer, à circuler, à me repérer, à voir, à entendre, à communiquer, à me sentir en sécurité. Tout est tellement difficile, tous les jours. Est-ce que ça ne pourrait pas être un petit peu plus facile au quotidien ? »

Voilà le genre de propos que tiennent les personnes handicapées. On pourrait imaginer qu'ils n'émanent que de personnes se déplaçant en fauteuil roulant. Une poignée d'individus, pensez-vous ?

Détrompez-vous: le tiers des Québécois déclare avoir des difficultés, que ce soit d'audition, de vision, de parole, d'agilité, de mobilité, de mémoire ou d'apprentissage, ou encore intellectuelles ou psychologiques. C'est du moins ce qui ressort de *l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement*, publiée en 2011 par l'Institut de la statistique du Québec. On y apprend en outre que ce taux atteint 57 % chez les personnes de 65 ans et plus.

Ajoutons à tout cela le vieillissement de la population, l'obésité, les difficultés respiratoires liées à la pollution et divers autres problèmes de santé... Ça fait beaucoup de monde à inclure ! Vivement une architecture d'excellence et inclusive, et rendez-vous à la prochaine édition des Prix d'excellence en architecture, en 2015.

Pavillon de la Jamaïque de l'Expo 67,
Réal Paul architecte et Pierina Saia, architecte
Photos: Frédéric Saia



LES PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE ET L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE (AU)

- 2013 **Mention en AU**
Aucun lauréat
- 2011 **Mentions en AU**
 - Hôtel Marriott de l'aéroport Montréal-Trudeau, Provencher Roy et associés architectes
 - Restauration du pavillon de la Jamaïque d'Expo 67, Réal Paul architecte et Pierina Saia architecte
- 2009 **Architecture et AU**
 - Résidence de la Cité, Pierre Richard architecte
- 2007 **Mention en AU**
Aucun lauréat
- 2005 **Mention en AU**
 - Centre des soins ambulatoires de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, Les architectes Tétrault Parent Languedoc et associés et ABCP architecture
- 2003 **Mention spéciale en AU**
 - Cégep régional de Lanaudière, Durand Bergeron architectes et Rivest Jodoin et associés architectes

Recommandé par l'Association des Architectes en pratique privée du Québec

TIREZ
DES PLANS POUR
L'AVENIR

Les solutions performantes
de la Financière
des professionnels

- Gamme de 15 fonds d'investissement
- Gestion privée

Qui se ressemble s'assemble. C'est pourquoi la Financière des professionnels a été créée en 1978 par et pour des professionnels comme vous. Nos conseillers connaissent précisément votre réalité professionnelle et parfois même personnelle. Ils peuvent ainsi vous offrir les meilleures solutions d'épargne-retraite et de gestion du patrimoine adaptées à vos besoins.

**Venez rencontrer l'un de nos conseillers
pour faire le bilan de votre santé
financière.**



Association
des Architectes
en pratique privée
du Québec

Actionnaire de la Financière
des professionnels depuis 1986

www.fprofessionnels.com

Montréal 1 888 377-7337

Québec 1 800 720-4244

Sherbrooke 1 866 564-0909

Financière des
professionnels

Gestionnaire de patrimoine



Financière des professionnels inc. détient la propriété exclusive de Financière des professionnels – Fonds d'investissement inc. et de Financière des professionnels – Gestion privée inc. Financière des professionnels – Fonds d'investissement inc. est un gestionnaire de portefeuille ainsi qu'un courtier en épargne collective inscrits auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui gère et distribue les fonds de sa gamme de Fonds, et qui offre des services-conseils en fonds d'investissement et en planification financière. Financière des professionnels – Gestion privée inc. est un courtier en placement membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) qui offre des services de gestion de portefeuille. Des services de planification financière sont offerts par l'intermédiaire de Financière des professionnels inc.



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

mardis *verts*

CONFÉRENCES SUR L'ARCHITECTURE DURABLE HIVER-PRINTEMPS 2014

18 février

SIÈGE SOCIAL DE SCHLÜTER-SYSTEMS

Du rêve à la réalité

- *Anh Le Quang et Lucien Haddad, NEUF architectes*
- *Ronald Gagnon, Concept-R*
- *Sylvain Racine, Schlüter-Systems*

18 mars

INFRASTRUCTURES ET PAYSAGE

Milieus de vie

- *Michel Langevin, architecte paysagiste*
- *Josée Labelle, architecte paysagiste*

15 avril

PAVILLON HORTICOLE ÉCORESPONSABLE DE L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE

Intégration verticale

- *Christine Fortin, architecte, Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec*

13 mai

CENTRE DE TRANSPORT STINSON

Voie à suivre

- *Pierre Larouche, Jean-François Gagnon,
Yanick Casault, Michel Lauzon, architectes, Lemay*

**DÉBUT DES CONFÉRENCES: 18 H
CENTRE CANADIEN D'ARCHITECTURE**

1920, rue Baile, Montréal

inscription obligatoire : www.oaq.com/mardisverts

une initiative de l'Ordre des architectes du Québec

(comité des techniques et des bâtiments durables)

Programme d'assurances
habitation et auto



Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir



LE PORTAL DU BÂTIMENT DURABLE AU QUÉBEC
VOIRVERT.ca

LumiGroup
éclairage architectural

NORDIC
Bâtir l'avenir



Archère, Kogakuin University,
Tokyo, FT Architects
Photo: Shigeo Ogawa

CHANGER SON STATUT D'ENTREPRISE

Depuis juin 2012, la loi permet aux architectes d'exercer leur profession au sein d'une société par actions, ou encore en société en nom collectif à responsabilité limitée. Quelles sont les particularités de ces types de société et que faut-il faire lors d'un changement de statut?

Marie-Pierre Bédard*

Le principal intérêt de l'incorporation, c'est-à-dire de la société par actions (SA), est la protection contre les créanciers, puisque le patrimoine de l'entreprise est complètement distinct de celui de ses actionnaires. De plus, ce type d'entreprise permet certains avantages fiscaux. Mais attention : l'incorporation ne vous met pas à l'abri de tout ! Les architectes demeurent toujours responsables de leurs propres actes professionnels. Par contre, on ne peut leur imputer des fautes professionnelles commises par d'autres professionnels de la société. →



VOS PROJETS COMMENCENT ICI

www.lajoie.co

800 818-6645 | 514 328-6645 | 6221, rue Marivaux, Montréal, Qc H1P 3H6

Lajoie
distribution-conseil



Quant à la société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL), elle n'offre pas de protection contre les créanciers. Les associés demeurent responsables des obligations de la société contractées dans le cadre de l'exploitation de l'entreprise, même si elles ne découlent pas directement de l'exercice d'une activité professionnelle (le respect des modalités du bail, par exemple). En outre, si l'architecte associé n'est pas responsable d'une faute ou d'une négligence commise par un autre professionnel de la société, il demeure en tout temps responsable de ses actes ainsi que de ceux de ses préposés ou mandataires, s'ils sont commis dans le cadre de l'exercice des activités professionnelles.

QUI AVISER ?

Si vous choisissez de changer de statut d'entreprise, en plus de remplir les formalités prévues par la réglementation, vous devrez déclarer cette information au Fonds des architectes afin que votre police d'assurance soit ajustée en conséquence. La garantie offerte sera majorée à 1,25 millions de dollars par sinistre et à 2,5 millions de dollars par an, avec une prime afférente de 700 \$. La police émise accordera une garantie aux sociétés par actions et aux sociétés en nom collectif à responsabilité limitée ainsi qu'à leurs employés.

Par ailleurs, vous avez 15 jours pour aviser vos clients avec lesquels un contrat est en cours. L'avis doit préciser en termes généraux les effets du changement sur la continuation ou la formation du contrat, notamment en ce qui concerne la responsabilité professionnelle de l'architecte.

La modification de la structure opérationnelle n'a pas d'incidence sur les contrats d'architecture qui ont été conclus avant l'incorporation ou la création d'une société en nom collectif à responsabilité limitée. Cela dit, afin de respecter les dispositions de la loi, l'avis à vos clients devrait préciser que la nature et la qualité des services professionnels pour lesquels vous vous êtes engagé ne seront pas affectées par ce changement de statut. De plus, l'avis devrait prévoir une mention à l'effet que les architectes assignés à la réalisation du mandat continuent à engager pleinement leur responsabilité professionnelle.

Quelle que soit votre situation, n'hésitez pas à consulter l'équipe du Fonds des architectes, qui pourra vous suggérer un libellé sur mesure! ☺

** Avocate et analyste au Fonds des architectes*

48 North Canal Road,
Singapour, WOHA
Photo: Patrick Bingham-Hall

92,78 %*

des déchets détournés des sites d'enfouissement.



* Statistiques faites à partir des données de projets LEED.

Pionniers dans la grande région de Montréal.

Nous permettons à tous les chantiers de construction d'obtenir leur certification LEED.

Visitez nous dès maintenant au www.melimax.com/leed

GRUPE
MELIMAX





ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

CONGRÈS DES ARCHITECTES 2014

19 ET 20 JUIN
CENTRE ST-PIERRE
MONTRÉAL

Le rôle de l'architecte évolue constamment. De nouvelles responsabilités lui incombent désormais, en vertu notamment du Code de sécurité, ou lui reviendront sous peu, entre autres au regard de la nouvelle Loi sur les architectes. Et c'est sans parler des changements de société qui le touchent directement: modification de la commande publique, enjeux autour du bâtiment durable, engouement pour la participation citoyenne, etc. Ce congrès offrira à l'architecte l'occasion de s'informer, de se former et de réfléchir à ces questions, bref, d'apprendre à conjuguer le futur.

QUELQUES-UNS DES COURS OFFERTS

- Concepts résidentiels de demain
- Projets et contrats types CCDC
- Réalisation de projets en zone circumpolaire
- Vivre et vieillir à domicile: le rôle de l'architecte
- Loi sur les architectes
- Vers le chantier parfait
- Code de construction
- Éclairage architectural et qualité de l'environnement bâti
- Étude de cas pratiques de réclamations, de l'appel d'offres à la fin des travaux
- Gouvernance
- Technologies et acceptation citoyenne

DÎNERS-CONFÉRENCES

- Au-delà de la déontologie, l'intégrité professionnelle de l'architecte
Marie-Christine Girouard, avocate et formatrice en gouvernance
- Participation citoyenne: Quel leadership pour l'architecte?
Louise Roy, présidente, Office de consultation publique de Montréal

PROGRAMME

11 ACTIVITÉS
DE FORMATION
DE 1,5 HEURE

6 ACTIVITÉS
DE FORMATION
DE 3 HEURES

2 DÎNERS-
CONFÉRENCES

POUR
CONSULTER LE
PROGRAMME
COMPLET ET
VOUS INSCRIRE:
OAQ.COM

PROGRAMMATION PRINTEMPS 2014

Ce calendrier peut être modifié en tout temps. Consultez le OAQ.COM sous l'onglet « Formation continue » pour la programmation à jour.

GESTION DE BUREAU

■ DU PAPIER AU NUMÉRIQUE: LA GESTION INTÉGRÉE DES DOCUMENTS D'UN BUREAU D'ARCHITECTE

Formateur: Christian Bolduc, archiviste BAnQ
Durée: 7 heures
Montréal, le 25 avril, de 8 h 30 h à 16 h 30

RÉGLEMENTATION DU BÂTIMENT ET ASPECTS JURIDIQUES

■ CODE DE CONSTRUCTION, PARTIE 10

Formatrice: Nicole Olivier, architecte
Durée: 7 heures
Montréal, le 14 mai, de 8 h 30 à 16 h 30
Québec, le 5 juin, de 8 h 30 à 16 h 30

■ CONTEXTE JURIDIQUE DE LA PRATIQUE ET GESTION DE BUREAU

Formateur: Samuel Massicotte, avocat
Durée: 15 heures (2 jours)
Montréal, les 14 et 15 mai, de 8 h 30 à 17 h
Québec, les 11 et 12 juin, de 8 h 30 à 17 h

■ LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ARCHITECTE: LE CADRE JURIDIQUE

Formateur: Samuel Massicotte, avocat
Durée: 3 heures
Classe virtuelle, le 15 avril, de 9 h à 12 h

■ LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ARCHITECTE: L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Formateur: Samuel Massicotte, avocat
Durée: 4 heures
Classe virtuelle, le 22 avril, de 8 h à 12 h

■ LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ARCHITECTE: APRÈS LA RÉALISATION

Formateur: Samuel Massicotte, avocat
Durée: 4 heures
Classe virtuelle, le 29 avril, de 8 h à 12 h

■ NOUVEAU CODE DE DÉONTOLOGIE

Formateur: Samuel Massicotte, avocat
Durée: 3 heures
Classe virtuelle, le 27 mai, de 9 h à 12 h

■ RÉGLEMENTATION DU BÂTIMENT

Formatrice: Nicole Olivier, architecte
Durée: 35 heures
Montréal, les vendredis, du 25 avril au 4 juillet
(sauf le 20 juin), de 8 h 30 à 12 h

INSCRIPTION
EN LIGNE
OAQ.COM

 **NOTARIUS**
Au service des professionnels



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

L'évolution de votre SIGNATURE

Plus de 350 architectes membres de l'OAQ et plus de 13 000 professionnels canadiens ont découvert la convivialité et les économies de l'authentification de documents électroniques par rapport au traditionnel sceau encreur réservé au papier.

Pour en savoir plus, visitez www.notarius.com/oaq, envoyez un courriel à ventes@notarius.com ou appelez au 1 888 588-0011, option 2.

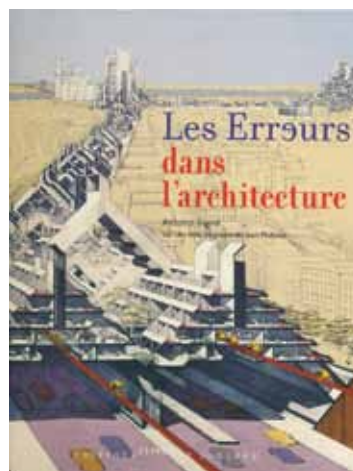


URGENT ARCHITECTURE 40 SUSTAINABLE HOUSING SOLUTIONS FOR A CHANGING WORLD

Bridgette Meinhold

Cet ouvrage s'appuie sur deux prémisses. D'un côté, l'importance de tenir compte des bouleversements climatiques lors de la construction de nouveaux bâtiments. De l'autre, le besoin grandissant d'abris temporaires permettant de loger les victimes de catastrophes en tous genres. Résultat : un bouquin inspirant qui recense des projets répondant à l'un ou l'autre de ces besoins. Répartis en cinq types, de l'abri transitionnel au préfabriqué, les projets sont décrits en détail et s'accompagnent de photos descriptives ou de plans simples. Si l'idée est excellente, le livre nous laisse un peu sur notre faim : les exemples présentés manquent de réalisme, et on y admire des maisons visiblement hors de prix ou, ironiquement, des abris ne semblant pas adaptés à la réalité climatique du site. Mais l'architecture de l'urgence mérite assurément une discussion, et on ne peut que féliciter Bridgette Meinhold de l'avoir entamée.

■ W.W. Norton, 2013, 256 pages



LES ERREURS DANS L'ARCHITECTURE

Antoine Vigne (idée de Jean Poderos)

« En architecture, une erreur, ça peut durer longtemps. » C'est sur cette truculente citation de Renzo Piano que s'ouvre ce bouquin consacré aux erreurs que recèlent certains ouvrages emblématiques du patrimoine architectural mondial. L'auteur, qui est historien, interprète ici le concept d'erreur de façon élastique : il ne recense pas uniquement les erreurs de conception, mais tient aussi compte, dans l'élaboration de sa nomenclature, des sources de controverse, des accidents, des tristes destins, des interprétations fautives, des restaurations abusives. Pensons notamment au Stade olympique de Montréal, un exemple notoire de dépassement de coûts, ou à la tour Eiffel, dont l'édification a provoqué la désapprobation générale. Il prend la même liberté avec le cadre architectural, qu'il conjugue au sens large, exposant, par exemple, l'urbanisme sans âme de certaines cités-jardins. Au-delà de l'histoire de l'architecture, il s'agit d'un fascinant portrait de l'Homme et de son inexorable soif de bâtir.

■ Éditions courtes et longues, 2013, 144 pages

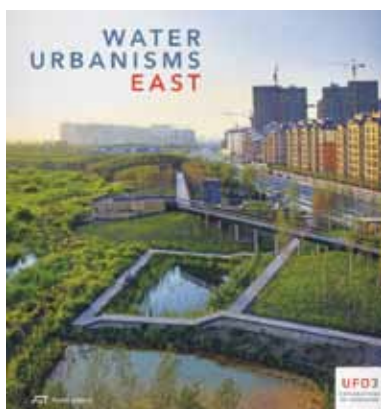


PAPER

Application pour iOS
par FiftyThree

Cette appli a tout pour plaire, en commençant par son design sympathique qui allie look accrocheur et convivialité. Essentiellement, *Paper* se présente comme un remplaçant numérique du bon vieux papier à dessin. Utilisée sur tablette, l'application permet de créer, de conserver et de partager des croquis numériques en un claquement de doigts. À la base, avec la version gratuite, des outils aussi simples qu'efficaces tels que plume fontaine, gomme à effacer et palette de couleurs servent à esquisser des idées à grands traits. Mais si on y greffe la trousse à outils complète – au coût de 7 \$US –, la richesse de l'appli s'en trouve décuplée. La galerie de projets exposés témoigne d'ailleurs de la grande polyvalence de l'outil, dont des esquisses plutôt convaincantes conçues par des architectes qui l'ont adopté. Gare à la dépendance !

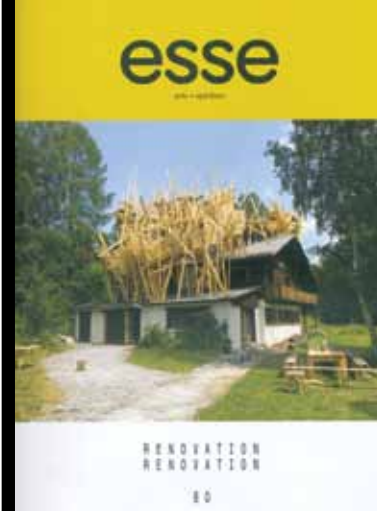
■ <http://www.fiftythree.com/paper> →



WATER URBANISMS 2 - EAST

Faisant écho à un premier tome, *Water Urbanisms*, publié en 2008, cet ouvrage collectif prolonge la réflexion sur la place de l'eau dans les villes et sa prise en compte par les urbanistes. Il se concentre sur l'Asie, où l'eau joue un rôle particulièrement important dans la vie des citoyens. Comme ailleurs, la pression des changements climatiques et les besoins grandissants obligent à penser autrement les aménagements à cet égard, qu'il s'agisse d'infrastructures utilitaires ou récréatives. Les auteurs décortiquent les enjeux avant de présenter l'expérience acquise à travers une riche tradition et les pratiques plus contemporaines. Ils terminent en explorant les idées émergentes. L'ensemble est richement illustré et la lecture... fluide!

■ Park Books, série « UFO: Explorations of Urbanism », 2013, 258 pages



RÉNOVATION

Ce dossier de la revue québécoise *Esse* se consacre aux démarches artistiques en lien avec la rénovation. Car, en effet, les chantiers peuvent inspirer des œuvres singulières ou spectaculaires. Ainsi, les frères Chapuisat

s'installent dans des lieux avant leur rénovation pour y construire des structures ludiques et chaotiques éphémères dans lesquelles le visiteur peut se glisser. Ils interrogent l'idée même d'architecture et d'équilibre des structures, en plus de permettre une réappropriation sociale du bâtiment avant sa disparition ou sa transformation. Le reste du portfolio est tout aussi riche : on peut admirer des peintures de Michael Merrill sur le thème du chantier, des outils revisités par Jannick Deslauriers, des photographies de Yann Pocreau, dont une série réalisée en collaboration avec la SHED architecture, et des installations de José Luis Torres à partir de matériaux de démolition. De quoi vivre autrement vos visites de chantier...

■ *Esse*, n° 80 (hiver 2014), 130 pages

L'aspect le plus fondamental de l'architecture : *transformer et améliorer la vie humaine.*



La mission Kitcisakik d'AUC reçoit le plus haut honneur au Canada, la Médaille du Gouverneur général en architecture 2012

auc architectes
de l'urgence
et de la coopération



DEVENEZ MEMBRE OU FAITES UN DON > architectes-urgences.ca

BÂTIMENT 7: VICTOIRE POPULAIRE À POINTE-SAINT-CHARLES

La pointe libertaire

En 2005, le CN a vendu les terrains qu'il possédait dans le quartier montréalais de Pointe Saint-Charles au promoteur immobilier Vincent Chiara pour la somme symbolique de 1 \$. Il a du même coup inconsciemment provoqué un mouvement de contestation sociale qui n'a que récemment connu sa conclusion. En effet, cette zone accueille un entrepôt du chemin de fer voué à la démolition : le bâtiment 7. Pour les citoyens, il est clair que ça sent le condo ! Cette plaquette relate l'histoire de leur lutte pour la reconversion de l'ancien atelier à des fins sociales et artistiques. Le collectif anarchiste La Pointe libertaire explique les différentes tactiques employées par les militants ainsi que la lente progression de leur démarche auprès de la Ville et du propriétaire.

L'histoire n'est d'ailleurs pas terminée, car maintenant que le bâtiment a été cédé aux citoyens, il faut lui trouver une vocation qui plaira à l'ensemble des intéressés, ce qui n'est pas chose simple.

Malgré tout, *Bâtiment 7* propose une vision de la participation citoyenne qui donne à réfléchir.

■ Écosociété, 2013, 106 pages

La Pointe Libertaire

Bâtiment 7

Victoire populaire
à Pointe-Saint-Charles



BÂTIR AU BON ENDROIT LA LOCALISATION DES ACTIVITÉS ET DES ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS VIABLES

Vivre en Ville (ouvrage collectif)

Vivre en Ville ajoute ici un outil fort pertinent à sa collection avec ce livre qui cible un bobo répandu en Amérique du Nord : l'éparpillement des activités

socioéconomiques dans les franges urbaines et l'allongement des distances à parcourir pour en profiter. À partir de leçons tirées de projets pilotes au Québec et de la recension de stratégies de localisation fûtées ailleurs dans le monde, il démontre comment les différents acteurs municipaux peuvent contrer ce phénomène.

Les actions sont regroupées en

quatre principes clés guidant l'intégration des activités au cœur des milieux de vie, le tout à l'avantage des individus, des commerces et de la collectivité.

L'approche étant collée au contexte québécois, les possibilités d'interventions paraissent d'autant plus concrètes. Voilà un livre d'un grand intérêt pour les architectes, qui pourront suggérer quelques-uns de ses principes lors d'échanges avec les décideurs municipaux, ou guider adéquatement leurs clients dans leurs choix de localisation.

■ Vivre en Ville, 2013, 107 pages



dupras ledoux

ingénieurs

LES EXPERTS EN
INGÉNIERIE INTÉGRÉE

Reconnue pour son intégrité, notre firme en pleine expansion se fera un plaisir de vous épauler dans tous vos projets architecturaux.

Spécialisés en mécanique et électricité depuis plus de 55 ans, nous vous offrons notre expertise dans des domaines variés comme le design d'éclairage architectural, la conception de bâtiments durables et écologiques (LEED), les télécoms, la modélisation 3D (REVIT).

dupras.com

TABLEAU DE L'ORDRE

■ NOUVEAUX MEMBRES

Le 9 janvier 2014

Flynn, Michaël Charles
Hallé Saint-Cyr, Maude
Leclerc, Emanuelle
Leclerc Lacombe, Brigitte
L'Hébreux, Martin
Piché, Emilie
Torabi, Ali

Le 21 janvier 2014

Loranger-Audet, François

■ RÉINSCRIPTION

Le 9 janvier 2014

Rivest, Gabriel

■ DÉMISSIONS

Le 1^{er} novembre 2013

Kim, Won Chul

Le 19 novembre 2013

Lemercier, Céline

Le 28 décembre 2013

Grégoire, Jacques

Le 31 décembre 2013

Bertrand, Jean-Pierre

■ DÉCÈS

Le 24 novembre 2013

Palau, Javier

Le 2 décembre 2013

Ellwood, Michael G.C.

Le 15 janvier 2014

Gaudreault, Denis

STAGIAIRES RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION

L'avis de renouvellement d'inscription au registre des stagiaires sera transmis par courriel d'ici au 1^{er} mai 2014. Vous pourrez acquitter le montant y correspondant sur le site de l'Ordre au plus tard le 1^{er} juin.

Pour nous indiquer un changement de coordonnées, veuillez remplir le formulaire disponible dans l'espace membre du oaq.com. À compter du 1^{er} avril, vous serez d'ailleurs en mesure d'y consulter l'ensemble des informations relatives au stage. Vous pourrez aussi y effectuer diverses opérations comme l'envoi du rapport de stage.



Construire
vers de
nouveaux
sommets

South Hospital - Calgary, AB
Shadow Stone® Chamois Canyon

Nos produits de pierre haut de gamme entièrement naturels appuient LEED® et le développement durable.

La technologie de Procédé Naturel Arriscraft crée une pierre de construction avec l'apparence, la performance et les caractéristiques de vieillissement de la pierre de carrière en plus de la flexibilité de conception et les avantages d'installation de la pierre manufacturée.

arriscraft.com

Construire avec
Arriscraft
Pierre de Construction · Brique · Calcaire



CECI N'EST PAS UN SIMPLE PLANCHER

**MAIS
UN SYSTÈME
ÉCONOMIQUE
POUR TOUS PROJETS
MULTIRÉSIDENTIELS**

Installation
facile et rapide

Rigidité, solidité et durabilité
du bâtiment grâce à
une conception mixte acier-béton

Longue portée sans étaie-
ment pour un nombre réduit de murs porteurs

Usage réduit de béton et d'armature
par rapport aux dalles conventionnelles

Compatible avec tous les systèmes
structuraux traditionnels



hambro.canam-construction.com - 1 866 506-4000



CANAM
HAMBRO®

**CONSTRUIRE
AUTREMENT**



**Ristourne de 120 000 \$
pour les clients membres de
l'Ordre des architectes du Québec**

Pour une neuvième année consécutive, TD Assurance Meloche Monnex est heureuse de faire bénéficier les clients membres de l'Ordre des architectes du Québec d'une ristourne qui atteint cette année 120 000 \$¹. Ce programme de ristourne permet d'économiser davantage lors de l'achat ou du renouvellement d'une police d'assurance, et ce, en plus du tarif de groupe préférentiel déjà consenti.

**Informez-vous dès aujourd'hui des économies
additionnelles auxquelles vous avez droit**

1-888-656-2324

Lundi au vendredi, de 8 h à 20 h.

Samedi, de 9 h à 16 h.

melochemonnex.com/oaq

Programme d'assurance recommandé par



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**



Le programme d'assurances habitation et auto de TD Assurance Meloche Monnex est souscrit par SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE. Le programme est distribué par Meloche Monnex assurance et services financiers inc. au Québec et par Meloche Monnex services financiers inc. dans le reste du Canada.

En raison des lois provinciales, notre programme d'assurances auto et véhicules récréatifs n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan.

¹Certaines conditions et restrictions s'appliquent. La ristourne est offerte exclusivement aux clients qui sont membres de l'Ordre des architectes du Québec et s'applique aux nouvelles polices d'assurances habitation, auto et moto émises au Québec du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014 et aux renouvellements des polices d'assurances habitation, auto et moto effectués au Québec du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014. Pour plus de détails, rendez-vous au melochemonnex.com/oaq.

^{MD}/Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou d'une filiale en propriété exclusive au Canada et/ou dans d'autres pays.